



# REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE  
TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE  
POUR LE SUIVI DE LA CAMPAGNE  
AGRICOLE (GTP national) 2022

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>IV</b>
<b>SIGLES &amp; ACRONYMES.....</b>	<b>V</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>VI</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	
<b>SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>I. Installation de la saison des pluies.....</b>	<b>1</b>
<b>II. Evolution de la pluviométrie 2022 .....</b>	<b>2</b>
II.1. Mai 2022 .....	2
II.2. Juin 2022 .....	3
II.3. Juillet 2022 .....	4
II.4. Août 2022.....	5
II.5. Septembre 2022.....	6
II.6. Octobre 2022 .....	7
<b>III. Fin de la saison des pluies 2022 .....</b>	<b>9</b>
<b>SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>I. Situation des 3 grands bassins fluviaux .....</b>	<b>11</b>
<b>II.Evolution de la crue sur le bassin du fleuve senegal.....</b>	<b>11</b>
<b>III.Evolution de la crue sur le bassin du fleuve senegal a la station de bakel.....</b>	<b>11</b>
<b>IV.Evolution de la crue sur le fleuve senegal a la station de matam.....</b>	<b>12</b>
<b>V. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal a la station de Podor.....</b>	<b>13</b>
<b>VI.Evolution de la crue sur la faleme a kidira.....</b>	<b>14</b>
<b>VII.Evolution de la crue sur le bassin du fleuve gambie .....</b>	<b>15</b>
<b>VIII. Evolution de la crue sur le bassin du fleuve Gambie à la station de Gouloumbou.</b>	<b>16</b>
<b>IX. Evolution de la crue sur le bassin du fleuve Casamance.....</b>	<b>17</b>
<b>SECTION 3: SITUATION AGRICOLE.....</b>	<b>18</b>
<b>I. Les objectifs de la campagne agricole 2022/2023.....</b>	<b>18</b>
<b>II. Dynamique des semis.....</b>	<b>19</b>
<b>III. Résultats de la campagne 2022/2023.....</b>	<b>19</b>
<b>SECTION 4 : SITUATION PHYTOSANITAIRE.....</b>	<b>20</b>
<b>I. Organisation du suivi et de la lutte phyto sanitaire.....</b>	<b>21</b>
<b>II. Lutte contre les oiseaux granivores ravageurs du riz.....</b>	<b>21</b>

<b>III. Protection phytosanitaire des cultures d'hivernage .....</b>	<b>21</b>
<b>SECTION 5 : SITUATION PASTORALE.....</b>	<b>24</b>
<b>I. La situation alimentaire et l'état du cheptel.....</b>	<b>24</b>
<b>II. Mouvement du bétail.....</b>	<b>25</b>
<b>III. Situation zoo sanitaire.....</b>	<b>25</b>
<b>SECTION 6 : SUIVI DE LA VEGETATION .....</b>	<b>27</b>
<b>I. Analyse de la croissance par similarité.....</b>	<b>28</b>
<b>II. Analyse des profils de l'indice de végétation (NDVI) .....</b>	<b>29</b>
<b>III. Evaluation de la biomasse 2022 .....</b>	<b>30</b>
<b>IV. Bilan fourrager à la date du 31 octobre 2022 .....</b>	<b>33</b>
<b>SECTION 7 : ANALYSE DES MARCHES AGRICOLES DE JUIN A OCTOBRE ...</b>	<b>36</b>
<b>I. Situation globale des marchés.....</b>	<b>36</b>
<b>II. Marchés ruraux de collecte .....</b>	<b>36</b>
<b>II.1. Niveau d'approvisionnement .....</b>	<b>36</b>
<b>II.2. Niveau des prix au producteur.....</b>	<b>37</b>
<b>III. Marchés de consommation et de regroupement .....</b>	<b>38</b>
<b>III.1. Niveau d'approvisionnement des marchés de consommation : .....</b>	<b>38</b>
<b>III.2. Niveau d'approvisionnement des marchés de regroupement .....</b>	<b>38</b>
<b>III.3. Niveau des prix de détail/consommateur .....</b>	<b>39</b>
<b>IV. Les flux.....</b>	<b>40</b>

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Dates d'installation de la saison des pluies en 2022.....	2
<b>Figure 2</b> : (a) Cumul pluviométrique du mois de mai 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de mai 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; .....	3
<b>Figure 3</b> : (a) Cumul pluviométrique du mois de juin 2022; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juin 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	4
<b>Figure 4</b> : (a) Cumul pluviométrique du mois de juillet 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juillet 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	5
<b>Figure 5</b> : (a) Cumul pluviométrique du mois d'août 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	6
<b>Figure 6</b> : (a) Cumul pluviométrique du mois de septembre 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de septembre 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	7
<b>Figure 7</b> : (a) Cumul pluviométrique du mois d'octobre 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'octobre 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) .....	8
<b>Figure 8</b> : (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie au 31 Octobre 2022 par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) .....	8
<b>Figure 9</b> : Dates de fin de la saison des pluies en 2022 .....	9
<b>Figure 10</b> : Localisation des bassins fluviaux suivis .....	10
<b>Figure 11</b> : Limnigramme moyens journaliers du fleuve Sénégal à Bakel.....	12
<b>Figure 12</b> : Limnigramme moyens journaliers du fleuve Sénégal à Matam .....	13
<b>Figure 13</b> : Limnigramme moyens journaliers du fleuve Sénégal à Podor.....	14
<b>Figure 14</b> : Limnigramme moyens journaliers de la Falémé à Kidira.....	15
<b>Figure 15</b> : Limnigramme moyens journaliers du fleuve Gambie à Gouloumbou.....	16
<b>Figure 16</b> : Limnigramme moyens journaliers du fleuve Casamance à Kolda.....	17
<b>Figure 17</b> : Carte de la production variétale de l'année 2022.....	28
<b>Figure 18</b> : Carte d'analyse de démarrage de la saison du 30 septembre 2022 (a) et 30 septembre 2021 (b) par rapport à la moyenne historique.....	29.
<b>Figure 19</b> : Profil d'indice de végétation (NDVI) du 31 octobre 2022 dans les départements de Guinguineo et Malem Hodar (agricole), Podor et Matam (pastorale), Kolda et Oussouye (moyenne agricole et pastorale).....	30.

*Figure 20: Représentation du bilan fourrager par département et par zones éco-géographiques.....34.*

### **LISTE DES TABLEAUX**

<i>Tableau 1 : Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 2 : Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s).....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3 : Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 4 : Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 5 : Kidira-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 6 : Kidira-Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s).....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 7 : Gouloumbou-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 8 : Gouloumbou-Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s) .....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 9: Médina Hauteurs maxima mensuelles relevées.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau10: Récapitulatif des opérations effectuées lors des campagnes de contre saison sèche et d'hivernage 2022.....</i>	<i>21</i>

## SIGLES & ACRONYMES

<b>ANACIM :</b>	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
<b>CSA :</b>	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
<b>CSE :</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>CLA</b>	Chenille Légionnaire d'Automne
<b>CLV:</b>	Comité de Lutte Villageois
<b>DA:</b>	Direction de l'Agriculture
<b>DIREL :</b>	Direction de l'Elevage
<b>DGPRE</b>	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
<b>DPV :</b>	Direction de la Protection des Végétaux
<b>DRDR :</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>GTP :</b>	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
<b>IDSV :</b>	Inspection Départementale du Service Vétérinaire
<b>MAER:</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
<b>OP:</b>	Organisation de Producteurs
<b>OSB:</b>	Opération de Sauvegarde du Bétail
<b>PNAR ;</b>	Programme National d'Autosuffisance en Riz
<b>SDDR :</b>	Service Départemental du Développement Rural
<b>SAP :</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>ULV :</b>	Ultra Low Volume
<b>UPV :</b>	Unité de de Protection des Végétaux

## RÉSUMÉ

L'installation de la saison des pluies 2022 a conformément aux prévisions saisonnières été normale sur une bonne partie du pays et précoce dans les régions de Matam, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Ziguinchor (dès la troisième décennie de Mai). Cependant les événements pluvieux, enregistrés entre les 15 et 21 juin, ont occasionné plusieurs cas de faux départs dans certaines localités du Centre et Nord du pays (Mbour, Linguère, Louga et Podor). La fin de la saison des pluies a été tardive sur la majeure partie du territoire. A la date du 31 octobre 2022, les cumuls saisonniers ont varié entre 180.5 mm à Dagana et 1859 mm au Cap Skirring. La comparaison de ces cumuls par rapport aux normales de saison montre une situation pluviométrique excédentaire sur une bonne partie du territoire ; mais on note aussi des conditions normales sur l'axe Podor – Linguère, quelques localités du Centre et Sud Est du pays.

La situation hydrologique est marquée par des écoulements excédentaires au niveau des stations du fleuve Sénégal et de la Falémé à Kidira par rapport à la normale 1991-2020. Toutefois, la Gambie à Gouloumbou est marquée par une situation déficitaire de 5% par rapport à la même normale.

La campagne agricole 2022/2023 a enregistré des résultats de productions prévisionnelles de **3 663 690 tonnes** pour les céréales et de **1 501 498 tonnes** pour l'arachide.

Le démarrage officiel de la campagne de collecte des semences et de commercialisation de l'arachide est fixé à la suite du conseil des ministres tenus, le 09 novembre 2022, conformément à l'arrêté interministériel **n°036 586 du MAERSA et du MCCPME du 25 novembre 2022, fixant la période de collecte (21 novembre 2022 au 25 mai 2023) et le prix planché arrêté par l'Etat du Sénégal à 275 FCFA/kg.**

Pour la protection des cultures d'hivernage, les prospections menées par les équipes de la DPV ont été réalisées sur environ **120.143 ha** et ont révélé **55.612 ha infestés** par divers ravageurs.

Pour lutter contre ces ravageurs, **13 unités de protection des végétaux (UPV)** ont été mobilisées et ont permis de traiter au total **41.143 ha** dans les **13 régions** concernées. La moitié des traitements (23 805 ha) a été effectuée dans la région de Louga suivie respectivement de la région de Kaffrine (6501 ha), Thiès (3153 ha), Saint-Louis (2315 ha) et Kaolack (2128 ha).

En termes de ravageurs, les sauteriaux ont plus fait l'objet de lutte que les autres, totalisant les 23 641 ha (soit 57 %) de la superficie totale traitée.

L'état du pâturage a été satisfaisant à partir du mois d'août 2022 sauf sur la partie nord du pays où il a tardé à se développer. Au mois d'octobre il a été noté sur la majeure partie du pays, une abondance du pâturage herbacé, avec comme corollaire une bonne pluviométrie bien répartie dans le temps et l'espace. Par contre dans certaines zones au nord, le tapis herbacé n'était pas bien fourni et est rapidement passé à l'état de foin du fait de l'arrêt des pluies et de la forte chaleur. Vu la bonne pluviométrie enregistrée, un bon niveau de remplissage des mares a été aussi constaté. Dans le Diéri, l'abreuvement du bétail se faisait en grande partie au niveau des forages pastoraux et accessoirement dans les mares résiduelles entretenues par la compagnie sucrière [CSS] dans le département de Dagana mais aussi au niveau du fleuve Sénégal et ses défluent dans le Walo.

L'analyse des profils NDVI 2022 par rapport la série 1999—2021 montre un développement normal de la végétation dans la partie sud et sud-est du pays durant la saison. En revanche au centre et au nord du pays, le développement de la végétation a été faible durant le mois de juin. Cet état s'est prolongé avec les longues pauses pluviométriques enregistrées au mois de juillet. La reprise des pluies au mois d'août et la fin assez tardive de la saison en octobre ont permis d'améliorer les valeurs du NDVI avec des profils qui avoisinent voire dépassent la moyenne de la série historique 1999-2021 pour la majorité des départements du bassin arachidier, de la zone sylvo pastorale et de la vallée du fleuve Sénégal.

L'analyse du bilan fourrager fait ressortir vingt (20) départements déficitaires sur les quarante-deux (42) suivis, et montre que le Bassin arachidier enregistre le plus de déficit. Cependant le bilan est excédentaire en Casamance et au Sénégal Oriental qui constitue les principales zones de refuge des transhumants.

Les marchés agricoles ont été très tendus durant la période de soudure 2022, aussi bien pour les produits locaux (céréales sèches, légumineuses) que pour les produits importés.

Toutefois, la consommation des ménages s'est améliorée avec la mise en marché des produits humides (niébé, arachides, maïs) issus des premières récoltes de la campagne agricole 2022/2023. Les baisses notées dans les quantités de céréales importées (riz, mil, maïs) ont expliqué les difficultés sur le niveau d'approvisionnement et la hausse des prix de ces produits observés.

## **INTRODUCTION GENERALE**

La production agricole dans les régions sahéliennes en général, et au Sénégal en particulier, est très variable, car fortement dépendante du régime pluviométrique.

Les sécheresses des années 70 et 80 nous en donnent une bonne illustration et font apparaître la nécessité de la prise en compte des facteurs climatiques et hydrologiques dans toute stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire concernant ces zones.

C'est ainsi que le Programme AGRHYMET, lancé en 1975 dans la sous-région sahélienne, sous l'égide du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et avec l'aide de la communauté internationale, a mis en œuvre depuis 1984 le suivi agro-hydro-météorologique des cultures et des pâturages dans les pays concernés.

Au Sénégal, ce suivi est effectué par un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (G.T.P.) animé par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et composé de représentants des principaux services techniques intervenant dans le domaine de la production agricole (Agriculture, Statistiques Agricoles, Protection des Végétaux, Hydrologie, Centre de Suivi Ecologique, Elevage, Sécurité Alimentaire etc.). Au Sénégal, avec l'avènement du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC), le GTP est élargi au secteur de la santé et à la presse. Ce suivi consiste à collecter sur l'ensemble du territoire national, des informations de base sur les paramètres climatiques et hydrologiques, sur l'état des cultures (phénologies et ennemis), des pâturages et sur la situation alimentaire des populations. Ces données sont analysées tous les dix jours par le G.T.P. qui élabore un bulletin Agro-Hydro-Météorologique décadaire. Ce bulletin qui porte sur l'évolution de la situation agro-hydro-météorologique et ses conséquences sur les cultures et les pâturages permet aux autorités compétentes (politiques, administratives et techniques), chacune en ce qui la concerne, de prendre les décisions appropriées à temps opportun.

Ce présent rapport est la synthèse des différentes situations agro-hydro-météorologiques qui ont fait état d'un suivi régulier du 1er Mai au 31 Octobre 2022 par le G.T.P. du Sénégal. Les faits saillants des épisodes pluvieux sont présentés à la première section. La deuxième section résume les résultats d'analyses hydrologiques sur les principaux cours d'eau pendant l'hivernage 2022. L'impact des facteurs hydrométéorologiques sur la campagne agro pastorale (pression phytosanitaire, élevage et situation du couvert végétale) est analysé dans les autres sections de même que la situation sur les marchés.

## SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE



*Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie ; BP 8257 Dakar Yoff ;*

*Tel : 33869 53 39 ; Fax : 33820 13 27; Site web: [www.anacim.sn](http://www.anacim.sn)*

---

### **I. INSTALLATION DE LA SAISON DES PLUIES 2022**

Cette année, il a été noté une installation normale de la saison des pluies sur une bonne partie du pays ; mais dans les régions de Matam, Fatick, Kaolack, Kaffrine et Ziguinchor le début de la saison a été très précoce.

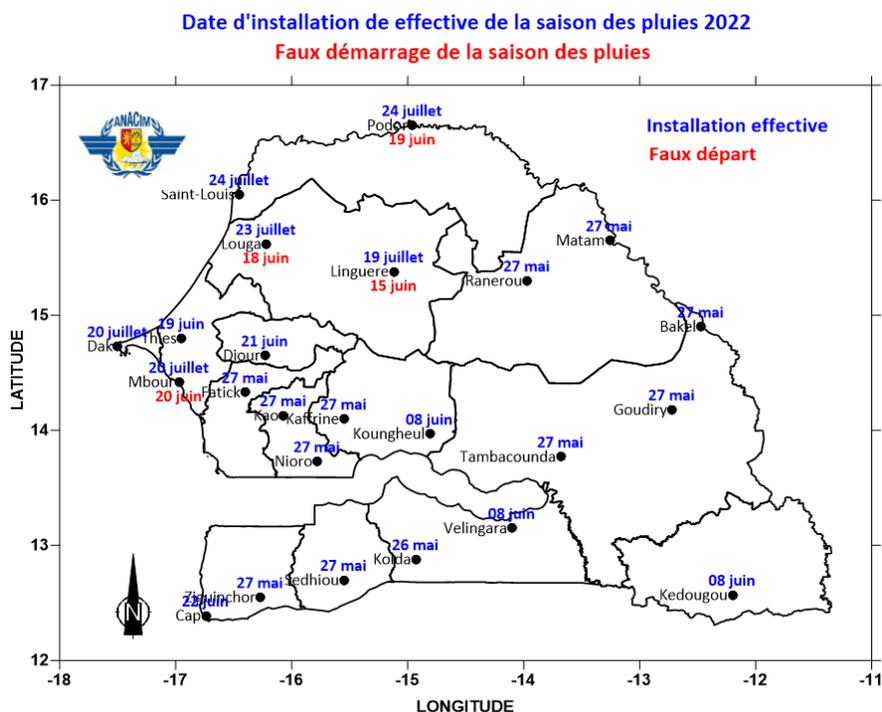
En effet, les premières pluies utiles ont été observées dans les régions de Kédougou, Ziguinchor et Sédhiou au cours de la première décade du mois de mai. Ces pluies ont permis aux localités situées tout autour des départements de Goudomp et Saraya de démarrer effectivement la saison à la date du 09 mai.

Par la suite, la phase humide intervenue entre les 27 et 28 mai, a permis le démarrage effectif de la saison des pluies au niveau des régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Matam, Sédhiou (excepté Goudomp) et au niveau des départements de Kolda, Médina Yoro Foula, Ziguinchor et Bignona.

L'événement pluvieux du 08 juin a permis l'installation effective de la saison au niveau des localités situées sur l'axe Koungeul, Vélingara et Kédougou.

Les événements pluvieux survenus entre les 15 et 25 juin, ont permis à certaines localités dans la région de Diourbel, et le département d'Oussouye de démarrer la saison.

Ces événements pluvieux, surtout ceux enregistrés entre les 15 et 21 juin, ont occasionné plusieurs cas de faux départs dans certaines localités du Centre et Nord du pays (Mbour, Linguère, Louga et Podor). Le démarrage n'est effectif dans ces départements qu'avec la phase humide notée entre les 19 et 25 juillet, après une pause pluviométrique atteignant un (1) mois dans certaines localités (Figure 1).



**Figure 1 :** Dates d'installation effectives de la saison des pluies en 2022 (en bleu) : installation effective = date à partir de laquelle la pluviométrie cumulée sur 1 ou 3 jours consécutifs est supérieure à 20 mm au Sud et 15 mm au Nord et non suivie d'un arrêt de plus de 20 jours dans les trente (30) jours qui suivent ; Faux départ (en rouge) = lorsque la première condition de démarrage est observée puis suivie par une pause pluviométrique de plus de 20 jours dans les trente (30) jours qui suivent.

## II. EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE

### II.1 Mai 2022

Cette année, les premières pluies ont été notées au cours de la première décade du mois de mai dans les régions de Kédougou, Sédhiou et Ziguinchor. Ces précipitations ont été globalement faibles, à part les pluies utiles du 9 mai à Saraya (25 mm) et Goudomp (37 mm).

Durant la deuxième décade du mois, aucune pluie n'a été reçue sur le pays.

A la fin de la troisième décade (entre les 26 et 27 mai), une onde a balayé tout le pays, occasionnant d'importantes quantités de précipitation sur la quasi-totalité du territoire. Exceptées les régions de Saint Louis, Louga, Thiès, Dakar et Diourbel qui ont été faiblement arrosées, la plupart des localités ont reçu des quantités de pluie supérieures à 15 mm.

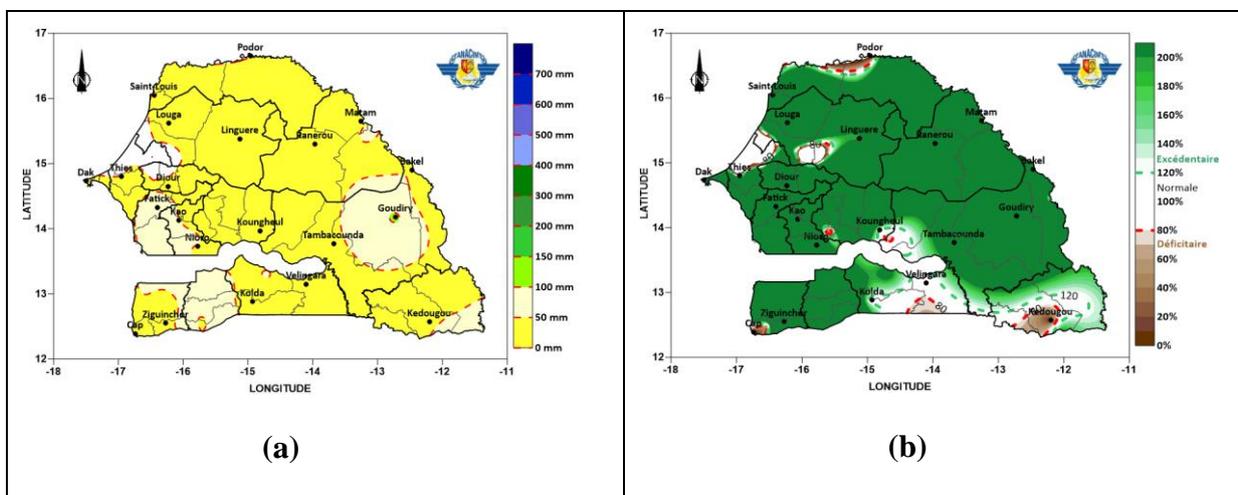
Une pluie record de 127 mm a été notée à Taïba Niassène, occasionnant des inondations et des dégâts matériels.

Dans la région de Fatick, des pluies exceptionnelles ont été notées (Fatick : 91.7mm et Niakhar : 84mm) à la date du 27 mai.

A l'Est, les précipitations cumulées pour ces deux jours (26 et 27 mai) sont comprises entre 40 et 50 mm dans plusieurs localités.

Le Sud a été aussi bien arrosé, excepté la partie extrême Sud-Ouest (Département de Oussouye) où les pluies ont été rares.

Pour le mois de mai, les cumuls sont compris entre 50 et 100 mm sur plusieurs localités du pays (Fatick, Sédhiou, Goudiry) (Figure 2.a). Ce mois a été excédentaire sur pratiquement tout le territoire, comparé à la climatologie 1991-2020 (Figure 2b).



**Figure 2 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de mai 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de mai 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

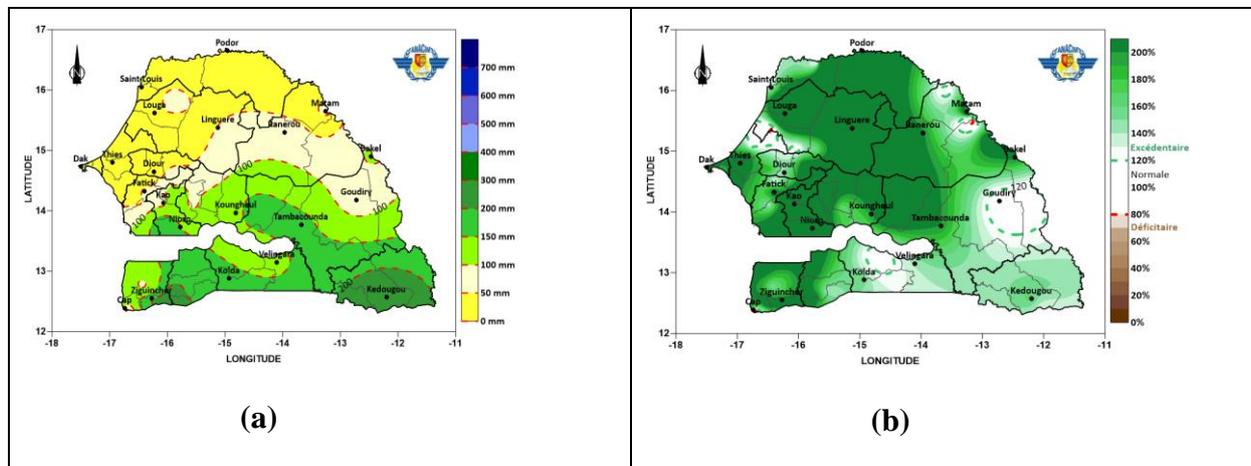
## II.2 Juin 2022

La première décade du mois n'a pas été très pluvieuse ; hormis la journée du 8 juin où une onde a intéressé la quasi-totalité du pays, sauf sur la région de Saint Louis.

Entre les 14 et 22 juin, le pays a connu une recrudescence des activités pluvio orageuses. A part l'accalmie relative notée durant la journée du 15 juin, des précipitations journalières relativement modérées et bien réparties dans le temps et dans l'espace ont été notées. Entre les 25 et 30 juin, seuls deux (2) à trois (3) événements pluvieux ont été notés au Sud et à l'Est contribuant à maintenir la bonne dynamique pluvieuse dans ces régions ; tandis que dans les régions Nord, Centre et Ouest, une accalmie a été notée.

Les cumuls mensuels sont compris entre moins de 50 mm au Nord et un peu plus de 200 mm au Sud-est (Figure 3.a).

Le mois de juin a été excédentaire sur pratiquement tout le territoire comparé à la climatologie 1991-2020 (Figure 3b).



**Figure 3 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de juin 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juin 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

### II.3 Juillet 2022

La séquence sèche entamée en fin Juin s'est poursuivie durant la première quinzaine de Juillet.

Cette longue pause pluviométrique de plus de 20 jours a occasionné des cas de faux départs dans plusieurs localités du Centre et Nord du pays (Mbour, Linguère, Louga et Podor).

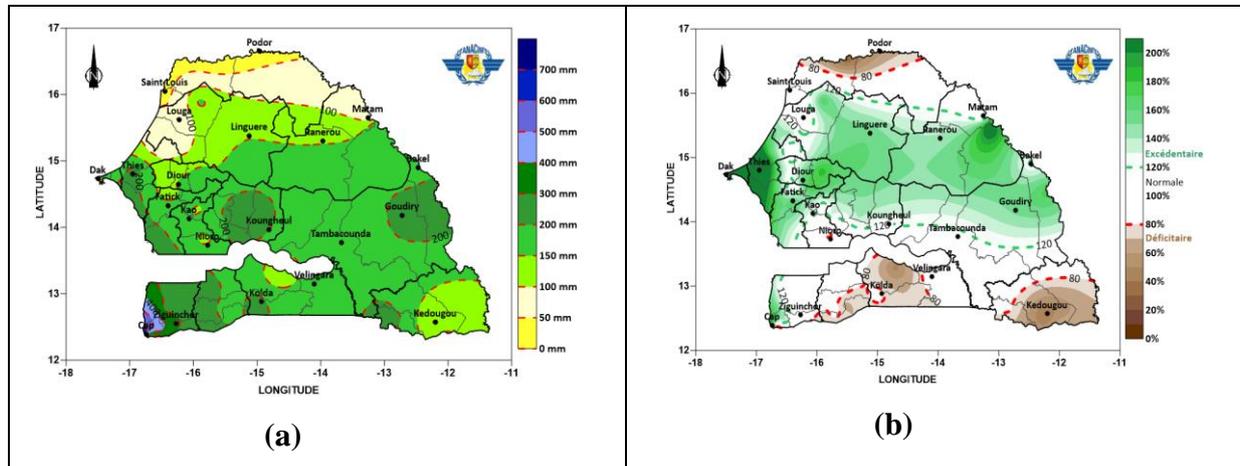
Dans le Centre du pays, les rares pluies reçues entre les 04 et 08 Juillet ont permis de maintenir l'humidité résiduelle du sol.

Dans les régions Sud et Est, la première quinzaine du mois a été relativement humide avec des quantités de pluies faibles à modérées.

Durant la deuxième quinzaine, la phase humide entre les 19 et 24 juillet a permis à plusieurs localités situées au Nord du pays de démarrer la saison après le faux départ qui avait été observé. Des quantités de pluies journalières record ont été notées avec les événements pluvieux du 20 juillet à Cap Skirring (167 mm) et du 22 août à Oussouye (106 mm).

Ces événements pluvieux ont été suivis par une accalmie de trois jours (26 au 28 juillet), avant la reprise des précipitations en fin de période.

Au mois de juillet, les cumuls mensuels ont varié de 50 mm à l'extrême nord du pays à plus de 400 mm vers le Sud-ouest à Cap Skirring (Figure 4.a). Le mois de juillet a été excédentaire sur le centre du territoire comparé à la climatologie 1991-2020 (Figure 4b), déficitaire sur une bonne partie des régions de Kédougou, Kolda, Saint louis et normale sur le reste du pays.



**Figure 4 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de juillet 2022; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juillet 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

## II.4 Août 2022

La recrudescence des activités pluvio-orageuses entamée à la fin du mois de juillet s'est poursuivie au cours du mois d'août.

La première quinzaine du mois a été relativement pluvieuse, excepté les pauses sèches notées entre les 7 et 10 août et la journée du 14 août. Durant cette période, la localité de Dagana n'a reçu aucune pluie.

La façade ouest a reçu une forte pluie durant la journée du 5 août (Dakar : 131mm), occasionnant des cas d'inondations dans plusieurs quartiers.

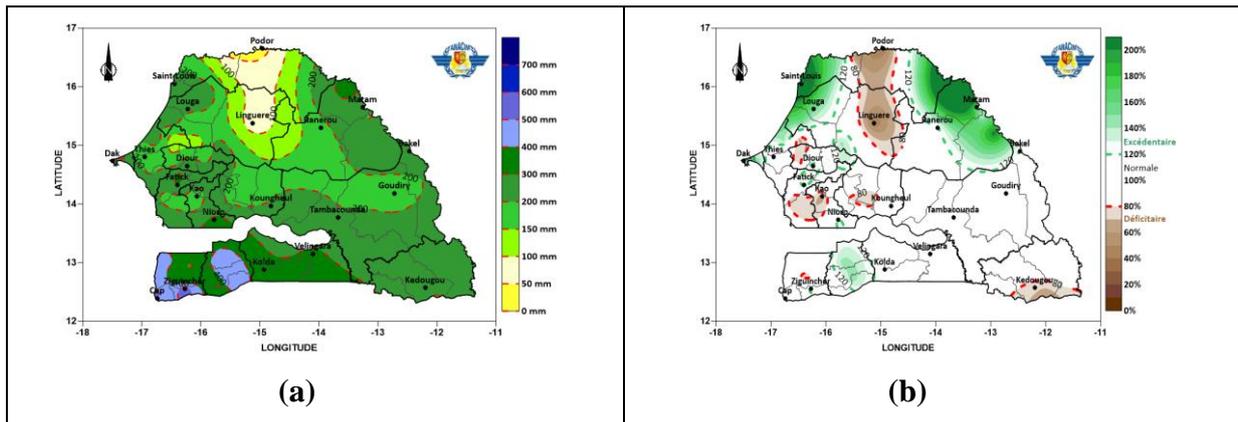
Le Sud-ouest a été aussi bien arrosé durant cette quinzaine, avec Ziguinchor qui a enregistré 329 mm.

Durant la deuxième quinzaine, les pluies se sont intensifiées sur toute l'étendue du territoire. Seules deux pauses pluviométriques (de deux jours chacune) ont été notées entre les 23 et 24 août et 27 et 28 août.

Des pluies extrêmes ont été recueillies sur plusieurs localités du pays : 113 mm à Rufisque et 130 mm à Ndamé Touba Mosquée le 19 août, 122 mm à Niakhar le 29 août.

Durant cette deuxième quinzaine, Saint Louis a été fortement arrosé avec un cumul (179 mm), équivalant à celui de Sédhiou, au sud du pays.

Au courant du mois d'août, les cumuls mensuels ont varié de 50 mm à Podor à plus de 400 mm vers le Sud-ouest à Cap Skirring et Sédhiou (Figure 5.a). La situation du mois comparée à la climatologie 1991-2020 (Figure 5b), a été déficitaire sur les départements de Salémata, Saint Louis, Dagana, excédentaire sur l'axe Saint Louis – Dakar et le Nord-est et normale sur le reste du pays.



**Figure 5 :** (a) Cumul pluviométrique du mois d'août 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

## II. 5 Septembre 2022

La bonne dynamique pluvieuse du mois d'août s'est poursuivie jusqu'au 04 septembre avec des pluies notées sur tout le pays. Par la suite, des séquences sèches (de 2 à 5 jours) alternées de courtes phases humides ont été notées au Nord et au Centre du pays.

A l'Est, un regain des activités pluvieuses a été observé durant ce mois. La région de Kédougou a été très pluvieuse, comparé au mois précédent. En effet, les pluies se sont succédées avec des séquences sèches dépassant rarement deux (2) jours.

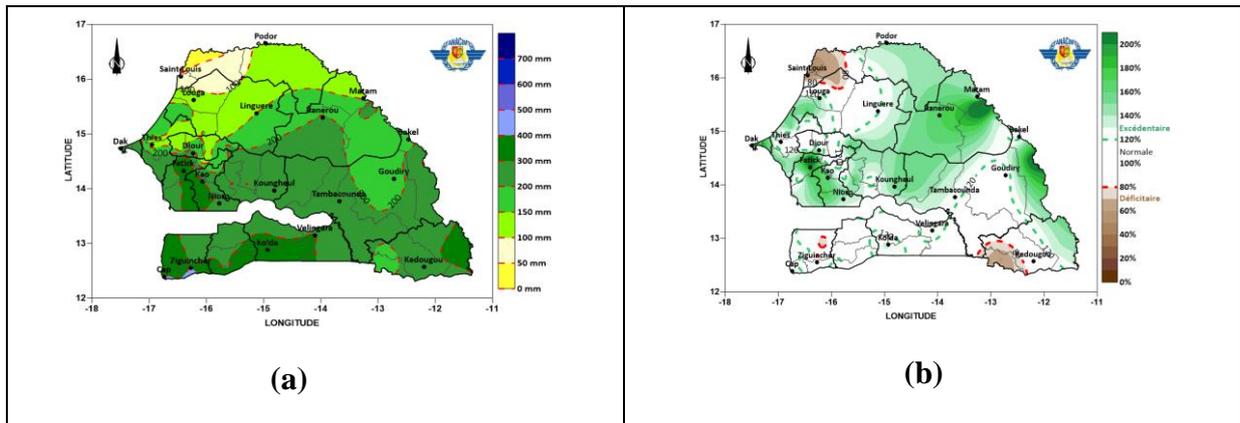
A l'image de Kédougou, Tambacounda a été aussi très pluvieux. Seule une pause sèche de quatre (4) jours a été notée dans cette région durant ce mois.

Au Sud, excepté la pause sèche enregistrée entre les 14 et 16 septembre, des quantités de pluies faibles à modérées ont été notées durant tout le mois.

Avec l'événement pluvieux du 02 septembre, Cabrousse a enregistré une pluie maxi de 107 mm.

Les cumuls pluviométriques du mois sont compris entre moins de 50 mm à l'extrême nord-ouest à plus de 300 mm au sud du pays (Figure 6a). La comparaison de ces cumuls par rapport

à la normale (1991-2020) montre une situation pluviométrique majoritairement excédentaire à normale sur le pays (Figure 6b), mais déficitaire à Saint Louis, Dagana et Salémata.



**Figure 6 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de septembre 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de septembre 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

## II.6 Octobre 2022

Les activités pluvio orageuses se sont poursuivies dans le pays jusqu'au 24 octobre.

Au Nord et au Centre, après l'accalmie observée en fin septembre, les pluies faibles à modérées ont été notées durant la première et la deuxième décade d'octobre. Des cumuls pluviométriques assez importants ont été enregistrés dans plusieurs localités : Ranérou (98.7mm), Darou Mousty (69.7mm) et Ogo (47.3mm).

L'axe Dakar Thiès a été modérément arrosé. En effet, les quantités de précipitations recueillies ont tourné autour de 50 mm, dans plusieurs localités.

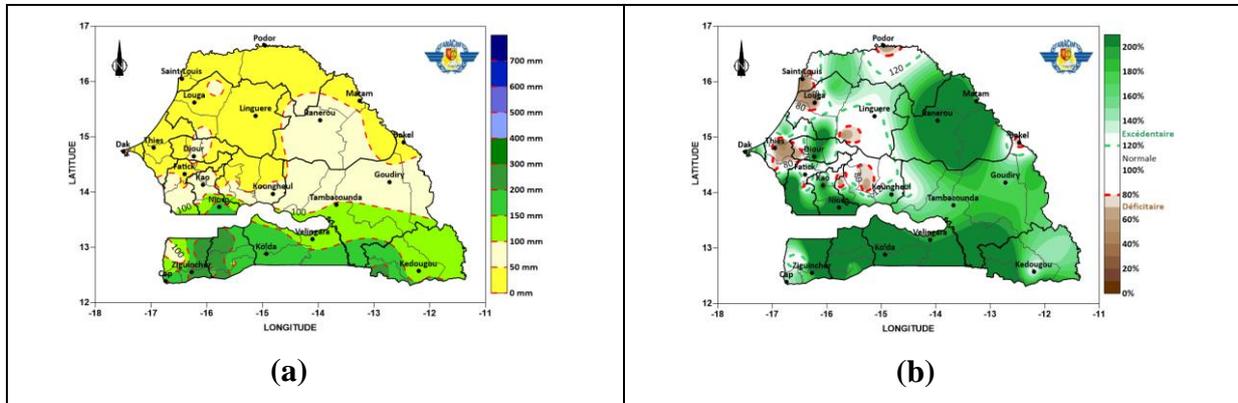
Le Centre du pays a été aussi bien arrosé durant la période du 1<sup>er</sup> au 18 octobre. Les cumuls ont avoisiné, voire dépassé les 100 mm dans les localités comme Paoskoto (167.7 mm), Fimela (100.7 mm), Wack Ngouna (99.6 mm) et Kaolack (99.4 mm).

La partie Est du territoire a reçu de bonnes quantités de pluie avec des cumuls variant entre 17.7 mm à Bakel et 210 mm à Salémata.

Le Sud du pays a été aussi très pluvieux en cette fin de saison où les pluies se sont succédées jusqu'au 24 octobre. A l'exception de Tendouck et Diouloulou, les quantités de pluie enregistrées ont varié entre 129.6 mm à Vélingara et 242.5 mm à Diattacounda.

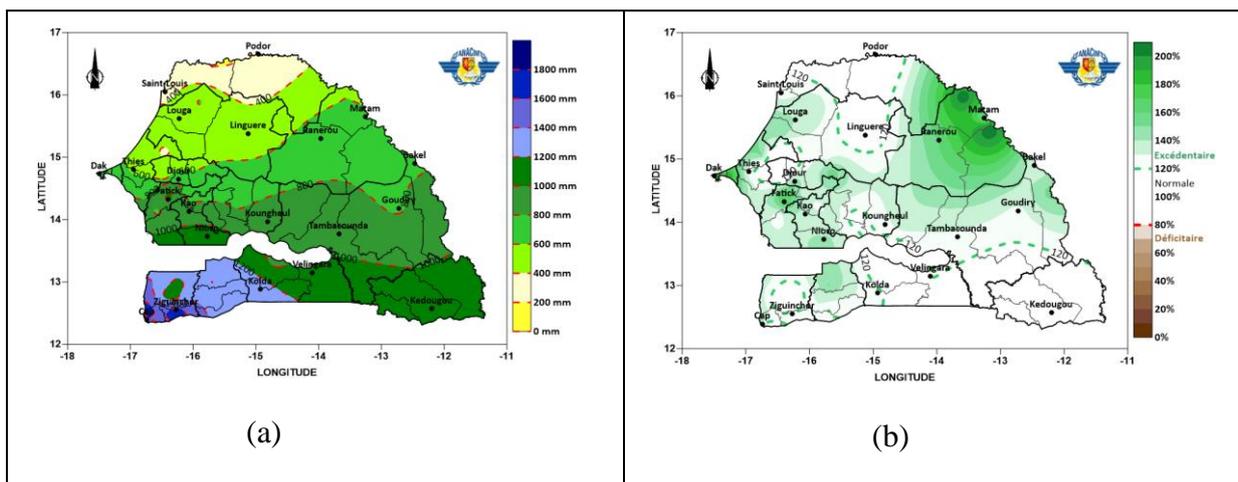
Au Centre et au Nord du pays, les cumuls mensuels sont inférieurs à 100 mm ; tandis qu'au sud, ils sont supérieurs à 300 mm par endroit (Figure 7.a).

La situation du mois comparée à la climatologie 1991-2020 (Figure 7.b), a été globalement excédentaire avec quelques poches de déficit vers Podor, l'axe Saint Louis -Linguère et quelques localités du Centre.



**Figure 7 :** (a) Cumul pluviométrique du mois octobre 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'octobre 2022, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

A la date du 31 octobre 2022, les cumuls saisonniers varient entre 180.5 mm à Dagana et 1859 mm au Cap Skirring (Figure 8.a). La comparaison de ces cumuls par rapport aux normales de saison montre une situation pluviométrique excédentaire sur une bonne partie du territoire ; mais on note aussi des conditions normales sur l'axe Podor – Linguère, quelques localités du Centre et Sud Est du pays (Figure 8b).



**Figure 8 :** (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2022 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie au 31 Octobre 2022 par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

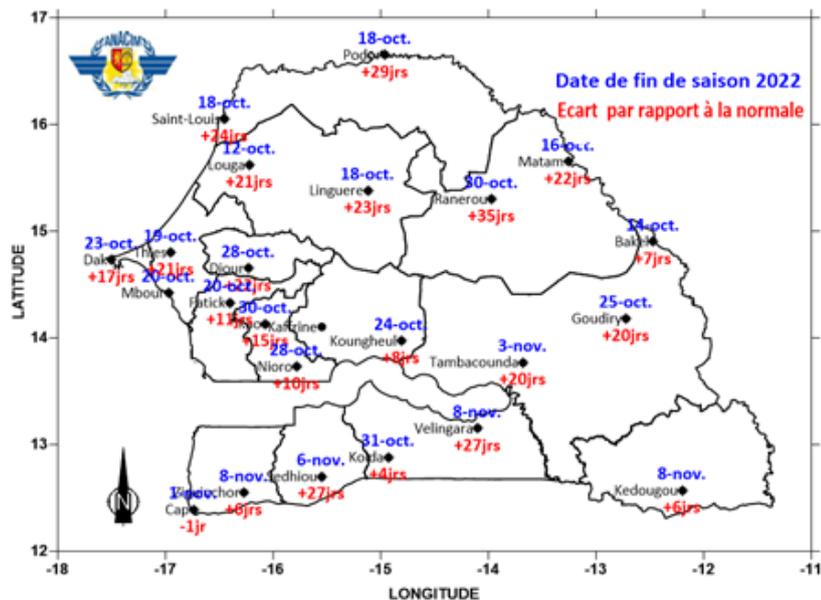
### III. FIN DE LA SAISON DES PLUIES 2022

La fin de la saison des pluies a été tardive sur la majeure partie du territoire. Ceci est conforme à la prévision énoncée en fin d'Avril, sur la fin de la saison des pluies.

Au Nord du pays, les pluies bien que faibles ont été notées jusqu'à la mi-octobre. A l'exception de Ranéroou qui a connu une fin de saison le 30 octobre, les autres localités du Nord ont enregistré la fin de saison entre les 12 et 18 octobre.

A l'Ouest et au Centre du pays, les pluies ont été notées jusqu'à la première décennie du mois d'octobre. Dans ces localités, la fin de la saison a été effective à la troisième décennie d'octobre ; car l'humidité résiduelle du sol a perduré jusqu'à cette période.

A Est et au Sud du pays, les activités pluvio orageuses se sont poursuivies jusqu'en fin-octobre, occasionnant une fin de saison durant la première décennie de novembre (épuisement de l'humidité résiduelle du sol à cette période) (Figure 9).



**Figure 9** : Dates de fin de la saison des pluies en 2021 (en bleu) ; Ecart par rapport à la normale (en rouge).

## SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE

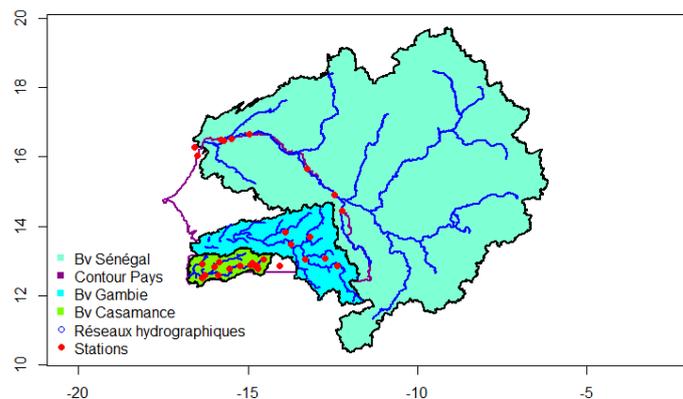


*Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau  
Sphère Ministérielle, 2<sup>ième</sup> Arrondissement Diamniadio – Bâtiment B2 Tél 33 869 31 30  
Site web: [www.dgpre.gouv.sn](http://www.dgpre.gouv.sn)*

### INTRODUCTION

Cette contribution fait le point sur la situation hydrologique de l'hivernage 2022 des bassins fluviaux du Sénégal, à travers quelques stations hydrométriques. Cette situation hydrologique est marquée par des écoulements excédentaires au niveau des stations du fleuve Sénégal et de la Falémé à Kidira par rapport à la normale 1991-2020. Toutefois, la Gambie à Gouloumbou est marquée par une situation déficitaire de 5% par rapport à la même normale.

Le niveau des fleuves enregistré sur les stations hydrométriques durant l'hivernage 2022 est comparé à celui de l'année la plus sèche et la plus humide des chroniques de chaque station ainsi qu'à celui de l'année 2021-22 (figures 11 à 16). La figure 10 présente les bassins fluviaux suivis et dont les principales stations sont traitées et présentées dans cette contribution.



**Figure 10 :** Localisation des bassins fluviaux suivis (Sénégal, Gambie et Casamance).

## I. LA SITUATION DES TROIS GRANDS BASSINS FLUVIAUX

L'évolution de la situation hydrologique des cours d'eau est suivie au niveau de toutes les stations fonctionnelles du réseau. Les stations des trois grands bassins fluviaux analysées dans le présent rapport sont les suivantes :

- Bakel Matam, Podor et Kidira pour le fleuve Sénégal ;
- Gouloumbou pour le fleuve Gambie ;
- Kolda pour le fleuve Casamance.

Pour chaque bassin, la situation observée est comparée à celle de l'année précédente et de la moyenne de la normale 1991-2020. Cette comparaison est suivie d'une caractérisation des crues et d'une quantification des ressources en eau de surface.

A la fin de l'hivernage 2022, la situation hydrologique a été excédentaire sur l'ensemble des stations du fleuve Sénégal alors que pour celui de la Gambie, a été déficitaire à la station de Gouloumbou.

## II. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

Le fleuve Sénégal est le plus grand cours d'eau du pays. Son bassin est partagé entre le Sénégal, la Guinée, le Mali et la Mauritanie.

## III. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE FLEUVE SENEGAL A LA STATION DE BAKEL

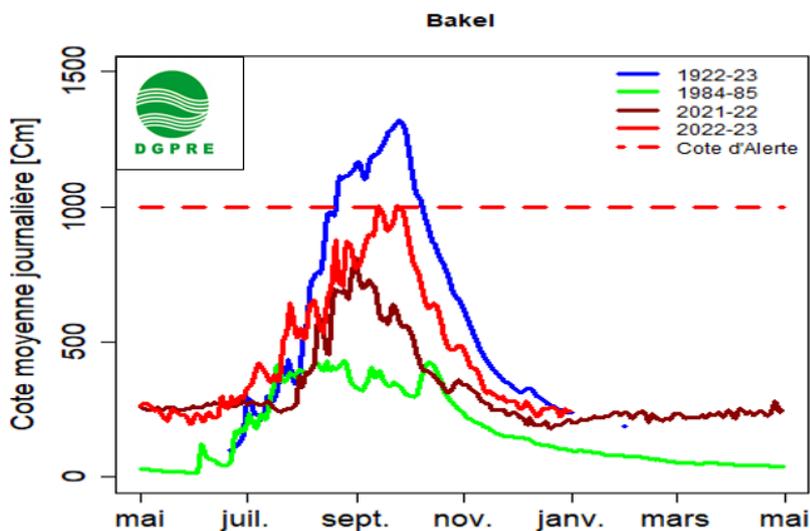
Le bassin versant du fleuve Sénégal à Bakel s'étend sur une superficie de 218.000 km<sup>2</sup>. La hauteur maximale observée à cette station était de 1001 cm en septembre 2022, alors que la moyenne maximale des mois de septembre de la période 1991-2020 est de 880 cm (Tableau 1).

*Tableau 1: Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)*

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Maxi (1991-20)	288	464	767	880	599	345	248
<b>Maxi 2022</b>	311	631	869	1001	840	469	279

Il faut noter que la cote d'alerte à la station de Bakel est de 10 mètres. Elle a été atteinte et dépassée durant l'année 2022 (figure 2). Cette crue est due à la bonne pluviométrie dans le

bassin du fleuve Sénégal. Le niveau du fleuve de l'année 2022-2023 a été supérieur à celui de l'année hydrologique 2021-2022 (figure 2).



**Figure 11:** Linnigrammes moyens journaliers du fleuve Sénégal à Bakel.

Le tableau 2 montre que les débits moyens mensuels ont été faibles par rapport à ceux de l'année hydrologique 2019-2020 (à l'exception de celui du mois d'août) et à la moyenne 2015-2021.

**Tableau 2:** Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s)

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2021-22	323	330	1343	1547	607	337	195
<b>2022-23</b>	310	809	1797	2984	1424	491	285
<b>Moyenne 1991-20</b>	258	549	1285	2000	834	372	229

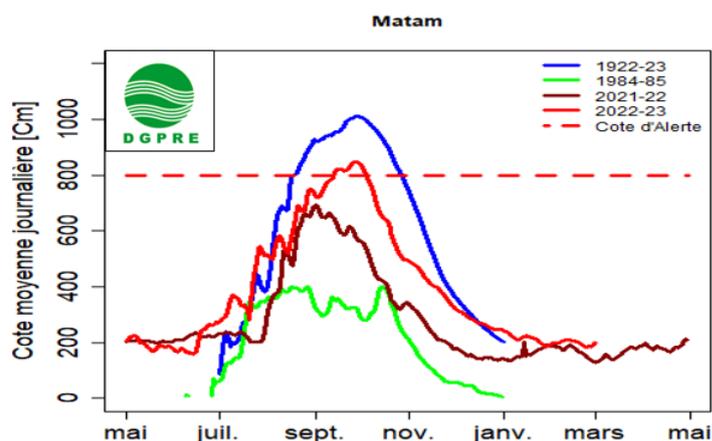
#### IV. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE FLEUVE SENEGAL A LA STATION DE MATAM

Le niveau du fleuve avait atteint et dépassé la cote d'alerte pendant 20 jours (du 13 septembre au 3 octobre) et a été supérieur à celui de l'année 2021-22 comme présenté à la figure 3 et résumé dans le tableau 3. Il faut noter que la cote d'alerte du fleuve Sénégal à Matam est de 8 mètres.

**Tableau 3:** Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Maxi (1991-20)	216	407	638	743	602	351	201
<b>Maxi 2022</b>	271	543	750	849	829	493	244

La cote d’alerte qui est de 800 cm n’a pas été atteinte.



**Figure 12:** Linnigrammes moyens journaliers du fleuve Sénégal à Matam.

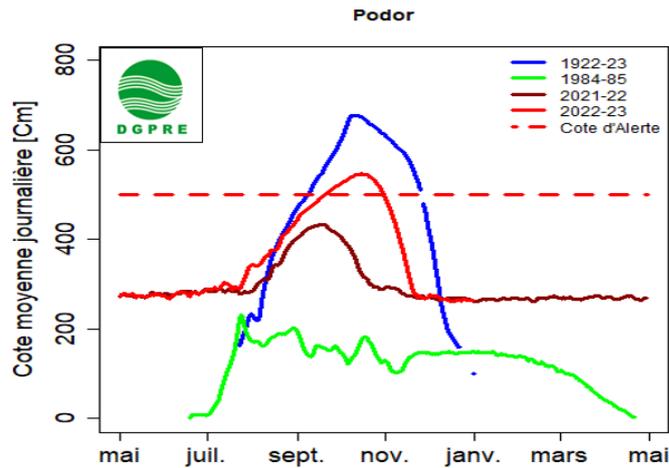
## V. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE FLEUVE SENEGAL A LA STATION DE PODOR

Le niveau du fleuve Sénégal à la station hydrologique de Podor avait atteint et dépassé la cote d’alerte pendant 40 jours, du 20 septembre au 30 octobre. Il a été largement supérieur à celui de l’année 2021-22.

Il faut noter que la cote d’alerte à Podor est de 500cm.

**Tableau 4:** Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Maxi (1991-20)	266	293	371	455	448	327	266
<b>Maxi 2022</b>	286	341	440	523	546	492	277



**Figure 13:** Limnigrammes moyens journaliers du fleuve Sénégal à Podor.

## VI. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LA FALEME A KIDIRA

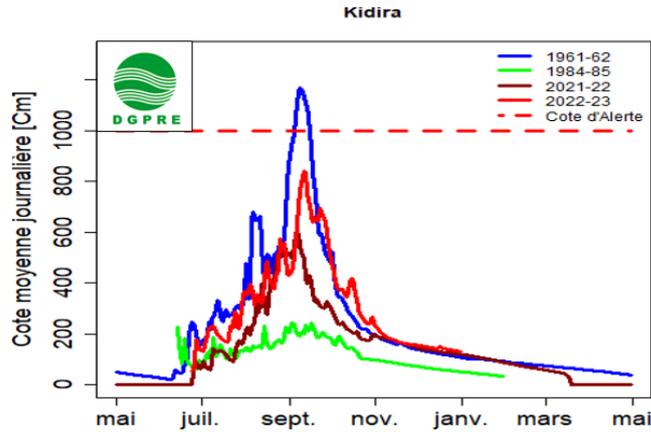
La Falémé est le plus grand affluent du fleuve Sénégal entre Kayes et Bakel. A la station hydrologique de Kidira, son bassin versant s'étend sur 28 900 km<sup>2</sup> au Sud-Est du Sénégal, au Mali et en Guinée.

Le tableau 5 présente une comparaison des hauteurs maxima mensuelles de la Falémé à la station de Kidira. Les hauteurs maximales mensuelles de l'année hydrologique 2022-23 sont supérieures à celles de la normale 1991-2020 pendant tous les mois, sauf le mois d'août.

**Tableau 5:** Kidira-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Maxi (1991-20)	103	313	611	706	457	205	135
<b>Maxi 2022</b>	176	368	568	838	467	231	156

La cote d'alerte à Kidira est de 10 mètres mais elle n'a pas été atteinte cette année malgré la pluviométrie abondante. Toutefois, le niveau de la Falémé à la dite station était supérieur à celui de l'année hydrologique 2021-2022 (figure 14).



**Figure 14:** Limnigrammes moyens journaliers de la Falémé à Kidira.

Le tableau 6 résume l'évolution des débits. Les débits moyens mensuels de l'année hydrologique 2022-2023 ont été supérieurs, à la fois, à ceux de l'année hydrologique 2021-22 et de la moyenne 1991-2020.

**Tableau 6 :** Kidira-Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s)

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2021-22	1.03	28	354	430	114	68	31
<b>2022-23</b>	10	123	421	916	288	77	42
<b>Moyenne 1991-20</b>	6.93	85.6	406	664	244	62.9	24.8

## VII. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE GAMBIE

Le fleuve Gambie est le deuxième grand cours d'eau au Sénégal. Son bassin versant à la station de Gouloumbou est d'environ 42 000 km<sup>2</sup>.

La station de Gouloumbou est la dernière station de contrôle dans la partie sénégalaise du bassin versant avant le bief maritime. D'ailleurs pendant l'étiage (précisément, lorsque le niveau du fleuve est inférieur à 2 mètres), les écoulements sont influencés par les effets de la marée.

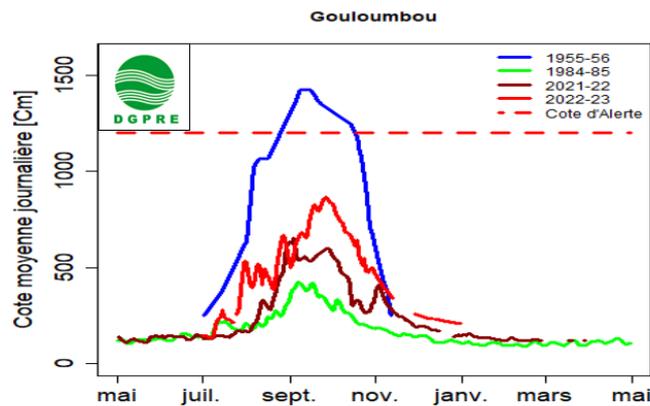
## VIII. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE FLEUVE GAMBIE A LA STATION DE GOULOUMBOU

Le niveau du fleuve Gambie à la station de Gouloumbou a été relativement haut comme le montrent la figure 6 et le tableau 7. Les maxima relevés au cours de l'année hydrologique 2022-2023 sont supérieurs à ceux de la moyenne de la période de 1991-2020 pendant tous les mois de hautes eaux.

**Tableau 7:** Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).

Année/Mois	juin	juillet	Août	septembre	octobre	novembre	décembre
Maxi (1991-20)	147	316	663	797	682	314	208
<b>Maxi 2022</b>		530	664	865	824	457	205

Comme à la station de Mako, la cote d'alerte n'a pas été atteinte cette année à la station hydrologique de Gouloumbou. La figure 15 présente la situation hydrologique de l'année 2022-2023 en comparaison à celles de 2021-22 ; 1922-23 et 1984-85. La cote d'alerte à Gouloumbou est de 10 mètres.



**Figure 15:** Limnigrammes moyens journaliers du fleuve Gambie à Gouloumbou.

Le tableau 8 résume l'évolution des débits moyens mensuels. Les débits de l'année hydrologique 2022-2023 sont inférieurs à ceux de la moyenne de la normale 1991-20.

**Tableau 8 :** Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s)

Année/Mois	juin	juillet	Août	septembre	octobre	novembre	décembre
2021-22			309	560	311	194	
<b>2022-23</b>		205	460	793	639	188	85.6

<b>Moyenne 1991-20</b>		196	463	898	568	190	181
------------------------	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

## IX. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE CASAMANCE

La station de Kolda permet de contrôler les apports du bassin continental de la Casamance. Ce bassin a une superficie de 3700 km<sup>2</sup> en amont de Kolda.

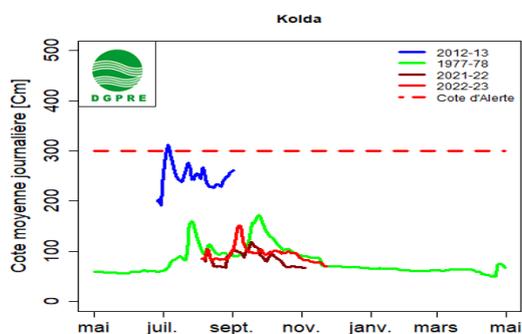
La station de Médina Namou contrôle la Casamance en amont de Kolda au niveau du micro barrage de ladite localité qui écrête l'onde de crue se dirigeant vers Kolda.

Les hauteurs moyennes mensuelles de juillet à octobre pour la période de 2016 à 2022 sont rapportées dans le tableau 9.

**Tableau 9:** Médina Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)

Année	juillet	août	septembre	octobre
2016	-	359	467	420
<b>2017</b>	375	439	413	383
<b>2018</b>	301	412	455	386
<b>2019</b>	-	383	392	392
<b>2020</b>	384	406	466	412
<b>2021</b>	-	407	525	-
<b>2022</b>	336	387	433	398

La situation hydrologique de la Casamance à la station de Kolda est présentée à la figure 16. La Casamance est marquée par des écoulements faibles de courte durée, allant du mois d'août au mois de novembre.



**Figure 16:** Limnigrammes moyens journaliers du fleuve Casamance à Kolda.

## SECTION 3 : SITUATION AGRICOLE



*Direction de l'Agriculture*  
*Sphère Ministérielle, 2<sup>ième</sup> Arrondissement Diamniadio – Bâtiment B2 Tél*

---

### I. LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2022/2023

Pour la campagne 2022/2023, les quantités d'intrants subventionnées sont :

#### I.1 Semences

Dans le but de faciliter l'accès des producteurs aux intrants agricoles et de créer les conditions d'une bonne productivité agricole, l'État a décidé, pour cette campagne agricole 2022/2023, de poursuivre la politique de subvention des intrants agricoles pour la Campagne agricole.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural a pris **les lettres circulaires N° 00564/MAER/DA du 13 avril 2022** fixant la composition et les missions des commissions de supervision, de contrôle et de suivi des opérations de mise en place et de cession des intrants agricoles pour la campagne 2022/2023 et **N° 00631/MAER/DA DU 26 avril 2022** fixant les prix de cession des semences et engrais subventionnés.

##### I.1.1 - Semences d'arachide

L'objectif global de mise en place des semences subventionnées au niveau des communes rurales est de **soixante-treize mille cent quatre-vingt-dix-neuf (73 199) tonnes** dont **dix-sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf (17 199) tonnes** de semences écrémées et **cinquante-six mille (56 000) tonnes** de semences certifiées.

##### I.1.2- Semences d'espèces diverses

- 9 000 tonnes de semences de riz ;
- 3 000 tonnes de semences certifiées de maïs ;
- 1 500 tonnes de semences certifiées de sorgho ;
- 80 tonnes de semences de fonio ;

- 3 800 tonnes de semences ordinaires de niébé ;
- 2 000 tonnes de semences de niébé certifiées ;
- 600 tonnes de semences ordinaires de sésame ;
- 15 000 hectares en boutures de manioc.

## **I.2 – Engrais**

Dans le cadre de l'exécution de la campagne agricole 2022/2023, les quantités d'engrais prévues pour la subvention sont de **135 000 tonnes** d'engrais minéral dont **80 500 tonnes** d'engrais NPK et **55 000 tonnes** d'urée.

Pour la présente campagne, l'État a maintenu le niveau de subvention des engrais minéraux et y a intégré de l'engrais organique pour **3 500 tonnes** et 45 000 unités de 1,5 litre d'engrais organique green OK.

## **II. DYNAMIQUE DES SEMIS**

Les semis ont démarré, généralement à temps, dans toutes les localités sur les spéculations : arachide, mil, maïs, sorgho, niébé, pastèque, manioc etc.

Ces spéculations pour l'essentiel ont bouclé leurs cycles dans toutes les régions du pays.

## **III. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022/2023**

La campagne agricole 2022/2023 a enregistré des résultats de productions prévisionnelles de **3 663 690 tonnes** pour les céréales et de **1 501 498 tonnes** pour l'arachide.

Le démarrage officiel de la campagne de collecte des semences et de commercialisation de l'arachide est fixé à la suite du conseil des ministres tenus, le 09 novembre 2022, conformément à l'arrêté interministériel n°**036 586 du MAERSA et du MCCPME du 25 novembre 2022, fixant la période de collecte (21 novembre 2022 au 25 mai 2023) et le prix planché arrêté par l'Etat du Sénégal à 275 FCFA/kg.**

## SECTION 4 : SITUATION PHYTOSANITAIRE



*Direction de la Protection des Végétaux,  
BP 20054 Thiaroye; Tel 33834 03 97; Fax 33834 95 67*

---

### **INTRODUCTION**

La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) est chargée de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles dans le pays et de combattre ceux présents sur le territoire. Elle contribue à augmenter la production agricole nationale tout en préservant l'environnement et la santé humaine.

Chaque année, conformément à ses missions d'assurer le suivi phytosanitaire et la lutte contre les ravageurs, elle développe des stratégies d'intervention basées sur une surveillance-alerte précoce.

Le réseau d'alerte précoce est constitué de 8 bases de surveillance et d'avertissement agricole (BSA), couvrant l'ensemble du territoire national. Ce dernier, en collaboration avec les autres structures décentralisées du Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA) assure le suivi phytosanitaire et lutte contre les ravageurs des cultures.

L'année 2022 a été marquée par des perturbations liées aux changements climatiques avec des infestations notées dans certaines localités, l'émergence de nouveaux ravageurs et des notifications d'interception pour l'exportation de la mangue.

Toutefois, des pas géants ont été faits dans l'import et l'export des produits végétaux et la dématérialisation des certificats phytosanitaires avec la mise en place du Système National générique de gestion des certifications électroniques (Gens Ephyto).

Toujours dans sa dynamique d'accomplir ses missions, la DPV, à travers le centre de formation qui, au-delà d'être un service d'appui aux renforcements des capacités des acteurs, a accueilli et suivi un nombre important d'élèves et d'étudiants.

A cela s'ajoutent les résultats des différents laboratoires (Zoologie Agricole, Phytopathologie, Phytopharmacie et Nématologie) qui ont capitalisé des résultats importants dans la gestion surtout de la mouche des fruits et de l'aflatoxine.

## I. Organisation du suivi et de la lutte phytosanitaire

Compte tenu des objectifs majeurs fixés pour la surveillance, le traitement et l'usage des biopesticides, ces stratégies ont été adoptées :

- La mise en place d'un réseau national de surveillance et alerte précoce (BSA) ;
- Le déploiement d'équipes d'appui et de traitement phytosanitaires régulières sur le terrain.

## II. Lutte contre les oiseaux granivores ravageurs du riz

La lutte phytosanitaire contre les oiseaux granivores s'est déroulée durant les campagnes rizicoles de contre saison chaude et d'hivernage dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal, Matam et le Bassin de l'Anambé.

Le dispositif d'intervention mobilisé est constitué globalement de 08 UPV, 01 drone et 01 hélicoptère.

La campagne de traitement aviaire contre les oiseaux granivores est satisfaisante dans sa globalité (voir tableau 10).

**Tableau 10** : Récapitulatif des opérations effectuées lors des campagnes de contre saison sèche et d'hivernage 2022

Régions	Départements	Superficies prospectées (Ha)	Traitements anti-aviaires					
			Nombre des sorties			Quantité de Fenthion 640 UL (L)		
			UPV	Drones	Total	UPV	Drones	Total
Saint-Louis	Dagana	47 185	139	14	153	2 011	728	2 739
	Podor	858	2	0	2	40	0	40
	Total SL	48 043	141	14	155	2 051	728	2 779
Matam	Matam	748	21	0	21	275	0	275
	Kanel	1120	26	0	26	388	0	388
Tamba	Bakel	307	2	0	2	35	0	35
	Total MT ext	2 175	49	0	49	698	0	698
Kolda	Vélingara	1 346	39	0	39	375	0	375
CUMUL TOTAL		51 564	229	14	243	3 124	728	3 852

## III. Protection phytosanitaire des cultures d'hivernage

### a) Situation de la campagne phytosanitaire

Pour la protection des cultures d'hivernage, les prospections menées par les

équipes de la DPV ont été réalisées sur environ **120.143 ha** et ont révélé **55.612 ha infestés** par divers ravageurs :

Pour lutter contre ces ravageurs, **13 unités de protection des végétaux (UPV)** ont été mobilisées et ont permis de traiter au total **41.143 ha** dans les **13 régions** concernées.

La moitié des traitements (23 805 ha) a été effectuée dans la région de Louga suivie respectivement de la région de Kaffrine (6501 ha), Thiès (3153 ha), Saint-Louis (2315 ha) et Kaolack (2128 ha).

En termes de ravageurs, les sauteriaux ont plus fait l'objet de lutte que les autres, totalisant les 23 641 ha (soit 57 %) de la superficie totale traitée. Ces sauteriaux sont suivis en importance par la chenille poilue du niébé, les pucerons, la chenille légionnaire d'automne et les insectes floricoles avec respectivement 6 710 ha, 4 565 ha, 3 435 ha et 1.794 ha.

#### **b) Les points chauds de la campagne et les mesures correctives**

Durant cette campagne, trois points chauds ont été notés :

- Les départements de Louga et de Kébémér où a sévi une infestation généralisée de la chenille poilue du niébé et des pucerons.
- Le département de Linguère où a sévi une infestation généralisée des criquets arboricoles (*Anacridium*) dans les parcelles d'exploitation de la compagnie ASIYLA Gum avec des arrivées d'essaims durant toute la saison sèche.
- La région de Tambacounda avec une forte percée de la chenille légionnaire d'automne.

Pour les mesures correctives, un mécanisme d'intervention rapide a été utilisé pour prendre en charge ces infestations.

La gestion de la chenille poilue et des pucerons dans la région de Louga, a fait appel aux décisions suivantes :

- Déploiement immédiat de 3 UPV dans le département de Louga en plus du dispositif existant dans le département de Kébémér afin de couvrir cette zone agroécologique.
- Sécurisation des parcelles de derniers semis de niébé.

Ces interventions ont permis de sauver les cultures dans les arrondissements de Darou Mousty et Sagata.

En ce qui concerne les criquets arboricoles dans le département de Linguère, il est procédé à :

- Un déploiement de 02 UPV ;
- Un traitement des essaims au fur et à mesure de leurs arrivées.

#### **c) Activités menées dans le cadre du projet PIESAN**

La DPV, avec l'appui du Projet d'Intensification Eco-Soutenable de l'Agriculture dans la zone des Niayes (PIESAN), a organisé des sessions de formation sur la lutte et l'usage sécurisé des pesticides à l'intention des producteurs de six (06) sociétés coopératives ciblées qui s'inscrivent dans la gestion durable des écosystèmes et de la santé des producteurs. Ces sessions ont été animées par douze (12) facilitateurs de la DPV et a permis de former 360 participants.

#### **d) Contraintes et perspectives pour l'année 2023**

##### Contraintes rencontrées

Certaines contraintes ont entaché la campagne phytosanitaire parmi lesquelles on peut citer :

- Le retard noté dans le marché des pesticides a impacté négativement sur le déroulement des interventions phytosanitaires ;
- La vétusté et le manque d'appareils de traitement (UPV).

##### Prévisions pour 2023

- Prospector 70% des superficies emblavées ;
- Traiter 80% des superficies infestées ;
- Traiter 10% au moins des superficies infestées en sauteriaux avec du biopesticide.

Pour l'atteinte de ces objectifs, un appui supplémentaire en véhicule de traitement et de prospection, en carburant, en produits phytosanitaires, en matériels de traitement et de protection est nécessaire. Cet appui est évalué à un milliard deux millions trois cent quinze mille francs (1 002 315 000 F).

## SECTION 5 : SITUATION PASTORALE



*Direction de l'Elevage 37, Sphère Ministérielle Diamniadio, Bâtiment C, 4<sup>ème</sup> Etage*

---

### I. LA SITUATION ALIMENTAIRE ET L'ETAT DU CHEPTEL

#### 1. Etat des pâturages

La campagne agro sylvo pastorale 2022 a été marquée par un début très difficile pour le cheptel du fait que le tapis herbacé était peu fourni ou absent surtout dans la zone nord du pays notamment dans la région de Saint Louis, la partie du nord du département de Matam.

Ailleurs c'est à partir du mois d'août que les pâturages ont commencé à reverdir de plus en plus au grand bonheur des animaux dans la majeure partie du pays (notamment au sud et au centre). Les petits ruminants, les bovins et les équidés étaient complètement tirés d'affaire. Par contre dans certains départements du nord, le pâturage sauvage était très peu développé et ce constat était homogène sur toute l'étendue de la région de Saint Louis. Le pâturage était partout présent grâce aux dernières pluies qui ont arrosées l'ensemble du pays avec des intensités assez importantes. Les petits ruminants, les bovins et les équidés étaient complètement tirés d'affaire. Par contre le tapis herbacé était peu installé sur toute l'étendue de la région de Saint Louis mais il restait toujours hétérogène avec des zones où il était plus développé que d'autres. Dans certaines parties du Diéry, l'herbe était toujours à ras de sol.

Au mois de septembre que le pâturage était partout présent grâce aux dernières pluies qui ont arrosées l'ensemble du pays avec des intensités assez importantes. Les petits ruminants, les bovins et les équidés sont complètement tirés d'affaire. Par contre le tapis herbacé était peu installé sur toute l'étendue de la région de Saint Louis mais il restait toujours hétérogène avec des zones où il était plus développé que d'autres. Dans certaines parties du Diéry, l'herbe était toujours à ras de sol.

Le mois d'octobre était marqué dans la majeure partie du pays par une abondance du pâturage herbacé, avec comme corollaire une bonne pluviométrie bien répartie dans le temps et l'espace. L'herbe verte est à la phase terminale de son développement végétatif, profite déjà à tous les animaux. Par contre dans certaines zones au nord, le tapis herbacé n'était pas bien

fourni et est rapidement passé à l'état de foin du fait de l'arrêt des pluies et de la forte chaleur. C'est un bon pâturage avec une valeur alimentaire intéressante même si on note une forte disparité en fonction des zones.

Les prix de l'aliment continuaient de renchérir du fait de la rareté et pauvreté du pâturage dans certaines zones, de la situation en Ukraine et aussi de la forte demande. Les prix pratiqués sont les suivants ;

- Aliment usiné sac de 40 kg : 10 000 à 13 000f;
- Son de blé sac de 40 kg : 13 000 à 15 000f ;
- Son de riz (Niagass ou son grossier) sac de 50 kg : 6 500 à 8 000f ;
- Son de riz (Népess ou son fin) sac de 50 kg : 8 500 à 10 000f rare sur le marché ;
- Fane d'arachide issue de la culture pluviale de 4 500 à 6 000f.

## **2. Etat d'embonpoint du cheptel**

Les animaux présentent dans l'ensemble un état d'embonpoint acceptable.

## **3. Abreuvement du bétail**

Il a été noté un bon niveau de remplissage des mares. L'abreuvement du cheptel se faisait essentiellement au niveau des mares dans la majeure partie du pays. Dans le Diéri, elle se faisait en grande partie au niveau des forages pastoraux et accessoirement dans les mares résiduelles entretenues par la compagnie sucrière [CSS] dans le département de Dagana mais aussi au niveau du fleuve Sénégal et ses défluent dans le Walo.

## **II. MOUVEMENT DU BETAIL**

Certains éleveurs qui étaient encore dans le département de Podor avaient progressé vers le Sud Est du pays pour aller à la recherche de pâturage. Des mouvements de retour des transhumants étaient notés durant l'hivernage.

## **III. SITUATION ZOO SANITAIRE**

Dans le cadre du Système national de Surveillance épidémiologique des maladies animales et au titre de la surveillance passive, les Chefs des Services régionaux de l'Elevage et des Productions ont été rapporté beaucoup de suspicions de : distomatose chez les espèces ovine et bovine , pasteurellose chez les espèces ovine et bovine, botulisme, gale, peste des petits ruminants, dermatose nodulaire contagieuse bovine, dermatophilose bovine, fièvre

aphteuse, ecthyma contagieux, entérotoxémie, gourme, lymphangite épizootique, listériose, clavelée, péripneumonie contagieuse bovine, maladie de Newcastle, échinococcose, tétanos, schistosomose, cysticercose bovine, œsophagostomose, clavelée, trypanosomose bovine, charbon symptomatique, maladie de Gumboro, coryza aviaire, typhose aviaire, variole aviaire, fasciolose bovine, intoxication alimentaire, parvovirose, charbon symptomatique.

## SECTION 6 : SUIVI DE LA VEGETATION



Centre de Suivi Ecologique

Centre de Suivi Ecologique BP 15.532—Dakar - Fann Sénégal Tél. :33.825.80.66/67 - Fax :  
33.825.81.68

---

### RESUME

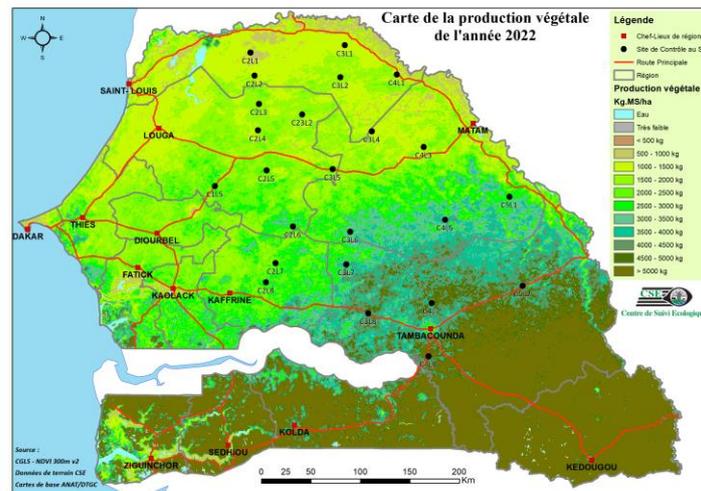
Le bilan de fin de saison fait le point sur le comportement de la végétation au niveau des différentes zones éco-géographiques du Sénégal au cours de la période allant de juin à octobre 2022. Il permet l'évaluation qualitative des rendements des cultures et la réalisation du bilan fourrager en zones pastorales. Sur la base de l'analyse de l'indice de végétation par la différence normalisée (*NDVI*, en anglais) de la première décade du mois de juin à la troisième décade du mois d'octobre 2022 et les valeurs du *NDVI* de la série historique 1999-2021 (Minimum, Maximum et Moyenne) de la même période ainsi que les données collectées sur le terrain, le modèle de production végétale testé et éprouvé a permis d'élaborer deux produits majeurs que sont : la carte de la production végétale (Figure 17) et le bilan fourrager en zones pastorales.

La saison des pluies de l'année 2022 a été marquée par un démarrage normal à précoce d'une à deux décades par rapport à la moyenne de la série 1999-2021 dans les régions sud et sud-est du pays (Kédougou, Kolda, Ziguinchor, Sédhiou et Tambacounda) et par un retard d'une à deux décades dans le bassin arachidier, la Zone sylvo pastorale et la vallée du fleuve Sénégal (Figure 2) (cf : Bilan à mi-parcours : CSE, 2022).

L'analyse des profils *NDVI* 2022 par rapport la série 1999—2021 montre un développement normal de la végétation dans la partie sud et sud-est du pays durant la saison. En revanche au centre et au nord du pays, le développement de la végétation a été faible durant le mois de juin. Cet état s'est prolongé avec les longues pauses pluviométriques enregistrées au mois de juillet. La reprise des pluies au mois d'août et la fin assez tardive de la saison en octobre ont permis d'améliorer les valeurs du *NDVI* avec des profils qui avoisinent voire dépassent la moyenne de la série historique 1999-2021 pour la majorité des départements du bassin arachidier, de la zone sylvo pastorale et de la vallée du fleuve Sénégal (Figure 3).

L'analyse du bilan fourrager fait ressortir vingt (20) départements déficitaires sur les quarante-deux (42) suivis, et montre que le Bassin arachidier enregistre le plus de déficit.

Cependant le bilan est excédentaire en Casamance et au Sénégal Oriental qui constituent les principales zones de refuge des transhumants.



**Figure 17 :** Carte de la production végétale de l'année 2022

## I. ANALYSE DE LA CROISSANCE DE LA VÉGÉTATION PAR SIMILARITE

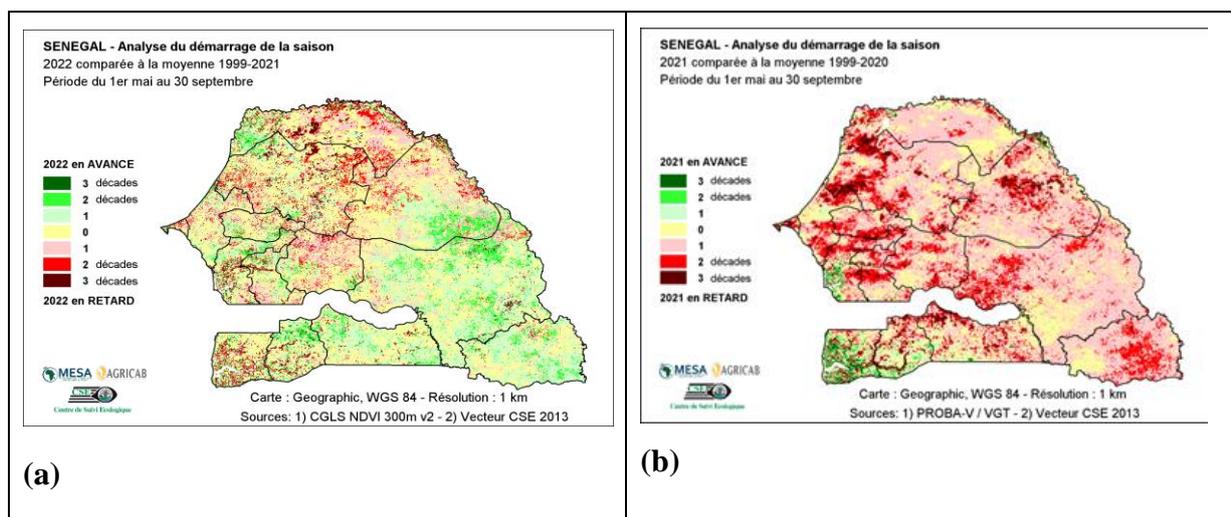
Le NDVI (*Normalized Difference Vegetation Index* ou Indice de Végétation par Différence Normalisée), calculé à partir des images satellitaires SPOT-VEGETATION, PROBA V et NDVI 300m v2, est utilisé dans les analyses relatives à la croissance de la végétation. Pour faire une comparaison du niveau de croissance de la végétation par rapport aux années précédentes, la méthode par similarité a été utilisée. Le démarrage de la croissance de la végétation ou *Start of Season (SoS)* est évalué par la détermination du nombre de décades (en retard ou en avance) de l'année en cours par rapport à :

- la situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 1999-2021 pour l'année 2022 et ;
- la situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 1999-2020 pour l'année 2021.

L'analyse de la similarité de l'hivernage 2022 a permis de voir que le démarrage de la croissance de la végétation a été normal à précoce avec une avance d'une à deux décades sur une bonne partie du territoire national. Cette avance a été plus marquée dans les zones éco géographiques de la Casamance (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et du Sénégal Oriental (Tambacounda et Kédougou). Cependant, des retards de démarrage d'une à deux décades de la croissance de la végétation ont été observés principalement dans la zone sylvopastorale, le

bassin arachidier et la vallée du fleuve Sénégal. Les départements concernés par ces retards sont principalement Podor, Dagana, Matam, Ranérou, Louga, Linguère, Kébémér, Malem Hodar, Kounqheul, Diourbel, Niouro du Rip et Kaolack.

L'analyse de la similarité fait ressortir un meilleur démarrage de la saison en 2022 qu'en 2021 par rapport respectivement à la moyenne des séries 1999-2021 et 1999-2020 (Figures 18-a, 18-b).



**Figure 18** : Carte d'analyse de démarrage de la saison du 30 septembre 2022 (a) et 30 septembre 2021 (b) par rapport à la moyenne historique

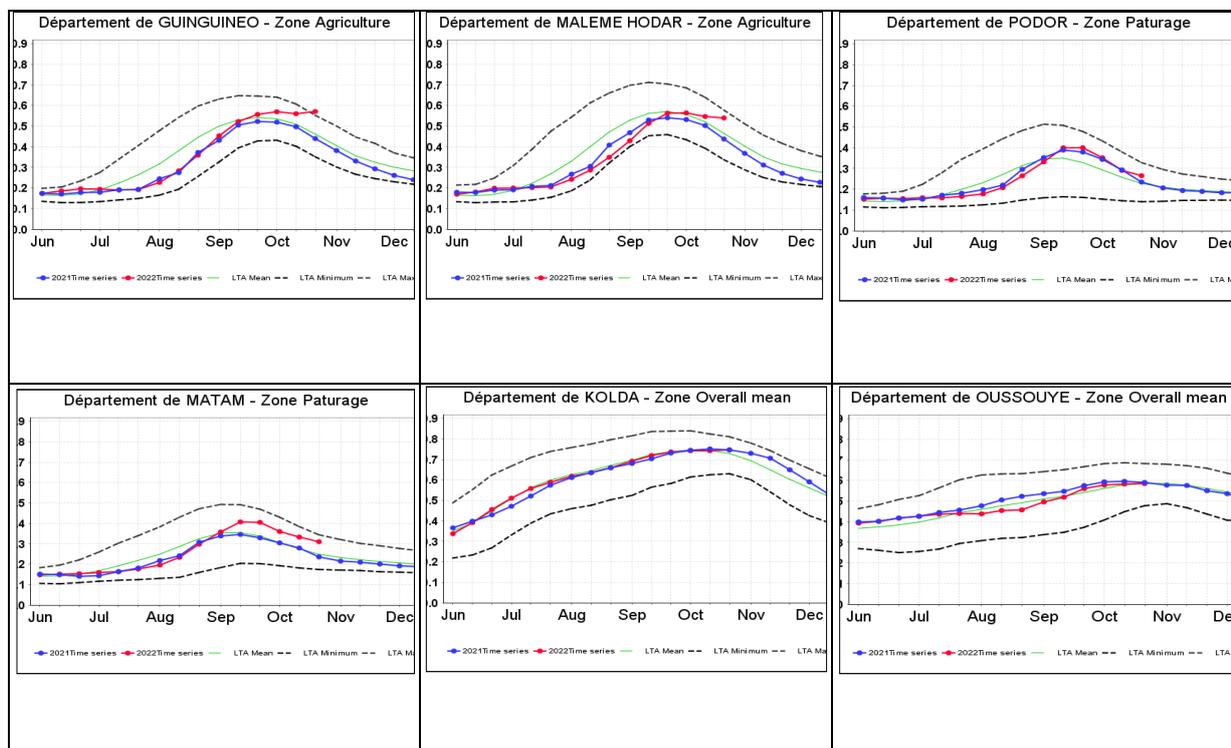
## II. ANALYSE DES PROFILS DE L'INDICE DE VEGETATION (NDVI)

Les profils de NDVI représentent l'évolution des valeurs de l'indice de végétation de l'année en cours (2022), de l'année précédente (2021), du maximum, du minimum et de la moyenne de la série historique 1999-2021.

L'analyse des profils de NDVI de l'année 2022 montre que les zones affectées aussi bien par un retard ou une avance de démarrage des pluies ont des valeurs du NDVI qui oscillent entre la moyenne de la série historique 1999-2021 et le minimum historique (Figure 19). Ces conditions se sont maintenues sur l'ensemble du territoire national particulièrement dans le Bassin arachidier et la zone Sylvopastorale jusqu'à la fin du mois d'août. Cependant, les importantes quantités de pluies enregistrées au courant du mois de septembre et la fin tardive de la saison des pluies ont permis d'améliorer les valeurs du NDVI et donc de résorber le déficit (cf. Bilan mi-parcours, CSE, 2022). Ainsi, à la fin de la saison, les profils du NDVI avoisinent voire dépassent la moyenne historique dans les zones éco géographiques du bassin arachidier, sylvopastorale et de la vallée du fleuve Sénégal tant en zone pastorale et qu'agricole. En revanche, pour les départements du sud et sud-est par exemple Kolda et

Oussouye les profils NDVI suivent la moyenne de la série historique 1999-2021 durant toute la campagne (Figure19).

Cette tendance de l'évolution des valeurs de l'indice de végétation montre une production agricole et pastorale en 2022 assez similaire à celle de 2021. Cependant, elle est légèrement supérieure à celle de l'année 2021 au nord et au centre du pays et inversement au sud.



**Figure 19 :** Profil d'indice de végétation (NDVI) du 31 octobre 2022 dans les départements de Guinguineo et Malem Hodar (agricole), Podor et Matam (pastorale), Kolda et Oussouye (moyenne agricole et pastorale)

**NB :**

- LTA = Long Term Average = paramètre de la série d'images NDVI (maximum, minimum, et moyenne) de la moyenne de la série historique 1999-2021
- Time series = Année en cours (2022)

**III. EVALUATION DE LA BIOMASSE 2022**

Elle est basée sur la combinaison des informations issues de la télédétection et des mesures sur le terrain. La méthode utilisée aboutit à une cartographie permettant de connaître la quantité de biomasse végétale disponible à l'échelle nationale. Pour cette année, le modèle de type exponentiel s'est avéré plus performant en comparaison avec les modèles puissance et

linéaire. L'équation de régression qui est la représentation algébrique de la droite de régression exponentiel s'écrit sous la forme :  $Y = 460,95 \exp(0,3 * NDVI)$ . Elle a été appliquée sur l'image du NDVI cumulé pour estimer la biomasse fourragère.

### **III.1 Variation de la biomasse en fonction des zones**

De manière synthétique, un zonage de la production de biomasse peut être établi comme suit :

1. Une zone à production faible : de 900 kg.MS/ha à un peu plus de 1900 kg.MS/ha estimée dans les zones de la Vallée du Fleuve Sénégal et le Ferlo sableux situé dans les régions de Saint-Louis et de Louga ainsi que le département de Matam. Cette zone concerne les sites de Tatki (C2L1), Révane (C3L4), Dodel (C3L1), Yare Lao (C3L2), Patouki (C4L3), Gadiobé (C4L1), Widou (C2L2), Kalossi (C2L4), Labgar (C2L2), Amali (C2L3) et Dioumanane (C3L5).

2. Une zone à production moyenne : entre 2 000 et 3 600 kg.MS/ha, qui concerne surtout les sites situés dans la partie orientale du pays et le Bassin arachidier. Il s'agit des sites de Tobene (C2L5), Ranch de Doly (C2L6), Dealé (C1L5), Ndioum Gainth (C2L7), Mboune (C4L5), Dounde (C5L1), Delby (C2L8), Panal (C3L7), Ngonor (C3L6). Ces sites sont surtout localisés dans la région de Kaffrine ainsi que les départements Ranérou, Kanel et Koumpentoum.

3. Une zone à production relativement élevée : elle couvre le Sénégal Oriental et la Casamance, c'est-à-dire le Parc National du Niokolo Koba, les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor et une grande partie de la région de Tambacounda, avec des valeurs qui dépassent les 4000 kg.MS/ha. Il s'agit des sites de Malem Niani (C3L8), Mayel Dibi (C4L7) et Gouloumbou (C4L8). Le site de Goudiry (C2L5) qui enregistrait des productions supérieures à 5000kg.MS/ha, a connu, cette année, une production inférieure à 4000 kg.MS/ha.

### **III.2 Variation de la biomasse comparée à l'année 2021**

La figure 20 montre une augmentation de la production de la biomasse fourragère dans le Bassin arachidier et les départements de Podor, Matam et Linguère) par rapport à l'année 2021. Ainsi, les sites de Kalossi (C2L4), Amali (C2L3), Ranch de Dolly (C2L6), Labgar (C23\_L2), Widou(C2L2), Déali (C1L5), Dodel (C3L1) et Delby (C2L8) ont connu une augmentation au moins d'une tonne de MS/ha en 2022.

Malgré une bonne pluviométrie, les sites situés dans le sud du pays et une partie du Ferlo ferrugineux ont connu une baisse de la production de biomasse. Cette baisse a atteint plus de 1500 kg.MS/ha dans les sites de Mayel Dibi (C4L7), Malem Niani (C3L8), Gouloumbou (C4L8) et Goudiry (C5L2).

### **III.3 Analyse qualitative des parcours naturels**

Les pâturages situés en zone sahélienne sont dominés par les graminées et les légumineuses telles que *Eragrostis tremula*, *Aristida mutabilis*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Chloris prierii* et *Schoenefeldia gracilis*, *Zornia glochidiata* et *Alysicarpus ovalifolius*. La forte présence de *Spermacoce stachydea* et *Diodia scandens* est également notée par endroits dans cette zone. L'espèce *Diodia scandens* gagne de plus en plus du terrain dans certains sites comme Déaly et Thiargny (plus de 50 % des décomptes), mais aussi à Dolly, Labgar et Ngonor en proportion plus importante par rapport à l'année dernière. Dans cette zone du Ferlo, plus de trente-sept (37) espèces d'herbacées sont répertoriées dans les dix (10) sites.

La zone soudanienne a également une bonne diversité d'espèces. Ainsi, dans la région de Tambacounda, vingt (20) espèces différentes ont été répertoriées. Les pâturages de la zone soudanienne restent dominés par les *Andropogoneae* comme *Andropogon pseudapricus*, le genre *Pennisetum* et le genre *Spermacoce*. Comme pour l'année précédente, une forte présence des légumineuses telles que *Zornia glochidiata* et *Alysicarpus ovalifolius* a été notée. Elles constituent, avec les premières citées, les espèces les plus recensées dans cette zone. La présence du *Cochlospermum tinctorium* une espèce très intéressante pour booster la production de lait chez les vaches et du *Cryinium* sp. a été constatée.

L'analyse de la composition floristique du Ferlo montre que le pâturage de la partie septentrionale particulièrement du Ferlo semble être plus riche en espèces appréciées et est de meilleure qualité en raison de la présence de légumineuses comme *Zornia glochidiata* et *Alysicarpus ovalifolius* mais aussi de graminées comme *Aristida mutabilis*, *Eragrostis tremula*, *Schoenefeldia gracilis* et *Chloris prierii*.

Globalement les espèces de la zone soudanienne dominées par les *Andropogoneae* sont moins appréciées par le bétail à cause de la dureté des chaumes dû à la présence de silice qui diminue la qualité du fourrage.

## **IV BILAN FOURRAGER A LA DATE DU 31 OCTOBRE 2022**

### **IV.1 Méthode de calcul**

La méthode de calcul du bilan fourrager est basée sur la combinaison des données de télédétection et les données de terrain (sites de biomasse du CSE, enquêtes ou projections du cheptel du Ministère de l'Élevage et des productions Animales-MEPA).

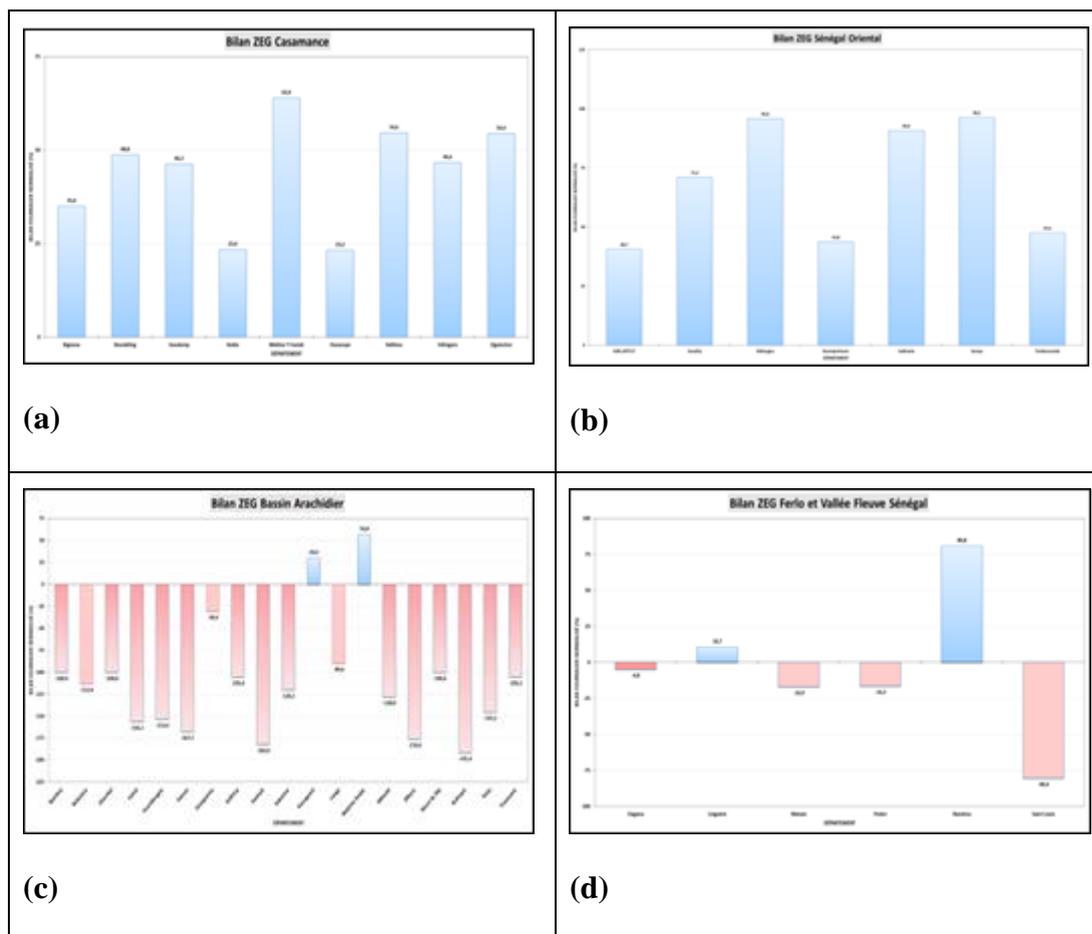
Les paramètres suivants sont ainsi calculés pour obtenir le bilan fourrager : la biomasse disponible, la biomasse accessible, la capacité d'accueil (ou capacité de charge potentielle) et la capacité de charge animale réelle.

Les données de biomasse disponible sont extraites par département à partir de la carte de la production végétale produite par le CSE en novembre 2022. Les données sont exprimées en kg.MS. ha-1. L'utilisation de la carte d'occupation du sol permet de restreindre l'extraction de la biomasse aux terres pastorales pour plus de précision.

### **IV.2 Résultats**

Le bilan fourrager résulte de la différence entre la capacité d'accueil et la charge animale réelle. Il est positif quand l'unité d'étude considérée, à savoir le département dans notre cas, recèle suffisamment de ressources fourragères pour l'entretien du cheptel durant la saison sèche sans risque de déséquilibre du paysage. Quand il est négatif, les besoins d'entretien du cheptel du département ne seront pas satisfaits durant la saison sèche et les éleveurs doivent être orientés par des conseils d'experts (Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, etc.).

Comme pour l'année précédente, le Bassin arachidier a enregistré un bilan déficitaire à l'exception des départements de Kounghoul et Malem Hoddar. En dehors de Dagana, Linguère et Ranérou, les départements de la zone Sylvopastorale et de la Vallée du Fleuve ont un bilan négatif (figure 9). Les départements du sud et sud-est du pays enregistrent toujours des bilans positifs, ceci est d'autant plus important que ces zones accueillent une partie des transhumants durant la saison sèche. Cependant, il faut signaler que le calcul du bilan fourrager n'intègre pas les flux migratoires du bétail entre les départements du nord et du sud ni les sous-produits agricoles qui constituent une part très importante de l'alimentation animale. La figure 9 montre le bilan fourrager par zone éco géographique (ZEG) (a) Casamance (b) Sénégal oriental, (c) Bassin arachidier et (d) ZEGs Ferlo et Vallée du fleuve Sénégal.



**Figure 20 :** Représentation du bilan fourrager par département par zones éco-géographiques

## Conclusion

La campagne agropastorale 2022 a été marquée par une pluviométrie normale à excédentaire sur le territoire national. Le démarrage de la croissance de la végétation a été normal à précoce d'une à deux décades particulièrement dans la partie sud et sud-est du pays cependant des retards d'une à deux décades ont été aussi enregistrés dans le bassin arachidier, la zone sylvopastorale et la vallée du fleuve Sénégal.

Toutefois, les importantes quantités de pluies enregistrées durant la période août-septembre sur l'ensemble du pays et la fin tardive de la saison en octobre ont permis un développement satisfaisant des pâturages et combler en grande partie les retards accusés. Cette situation a permis d'entrevoir une production fourragère plus ou moins satisfaisante.

L'examen du bilan fourrager à la fin de la campagne 2022 a montré que sur les quarante-deux (42) départements suivis, vingt (20) sont déficitaires contre vingt et un (21) en 2021. Il a mis en évidence une situation déficitaire dans le Bassin arachidier, normale à déficitaire dans la

zone Sylvopastorale et la Vallée du Fleuve Sénégal et excédentaire dans le Sénégal Oriental et la Casamance.

Cette production exceptionnelle de matière végétale combustible, augmente les risques de feux de brousse et leurs impacts sur les ressources, les écosystèmes, les personnes et les biens d'où la nécessité de renforcer les moyens de prévention et de lutte.

## SECTION 7 : ANALYSE DES MARCHES DE JUIN A OCTOBRE 2022



*Commissariat à la Sécurité Alimentaire*

*Rue Parchappe x Salva - BP 170 RP TEL. : 221 33 822 26 08 – FAX : 221 33 822 56 14 – site*

*web : [www.csa.sn](http://www.csa.sn) – mail : [courrier@csa.sn](mailto:courrier@csa.sn) – DAKAR (Sénégal)*

---

### **I – Situation globale des marchés**

Les marchés agricoles ont été très tendus durant la période de soudure 2022, aussi bien pour les produits locaux (céréales sèches, légumineuses) que pour les produits importés. Cette tension s'explique par plusieurs facteurs :

- Le niveau des disponibilités : (i) faiblesse des réserves paysannes qui ne favorise pas des offres dans les marchés ruraux de collecte, (ii) faibles stocks des commerçants, dans les marchés de groupement et de consommation par faute de transferts pour la reconstitution, (iii) niveau élevé des prix des produits importés lié au contexte économique mondiale (hausse du dollar, des prix d'achat et du transport)
- Célébrations des fêtes religieuses qui constituent des moments de forte demande et de spéculation, notamment pour les légumes de grande consommation (oignon, pomme de terre) et le bétail (ovin, bovin, caprin) : Korité, Tabaski, Tamkharite, Magal.

Toutefois, la consommation des ménages s'est améliorée avec la mise en marché des produits humides (niébé, arachides, maïs) issus des premières récoltes de la campagne agricole 2022/20223.

Les baisses notées dans les quantités de céréales importées (riz, mil, maïs) ont expliqué les difficultés sur le niveau d'approvisionnement et la hausse des prix de ces produits observés. Les volumes des importations en fin octobre 2022, s'élèvent à **278 334** tonnes (riz) avec une baisse de (- 62.8%) par rapport à l'année passée à la même période, **75 281** tonnes (maïs) - 21%, **6 755** tonnes (mil et sorgho) - 40%.

### **II - Marchés ruraux de collecte**

#### **II.1 Niveau d'approvisionnement**

Ces marchés sont la principale source d'approvisionnement des autres types de marchés (consommation, regroupement). Durant la période de soudure, le fonctionnement de ces

marchés est au ralenti. En effet, ils sont peu animés du fait de la faible fréquentation des acteurs, notamment des producteurs dont les réserves sont quasiment épuisées. Les transactions commerciales sont faibles à nulles du fait de la modicité des offres, parcimonieusement mises en marchés et de l'absence des transferts.

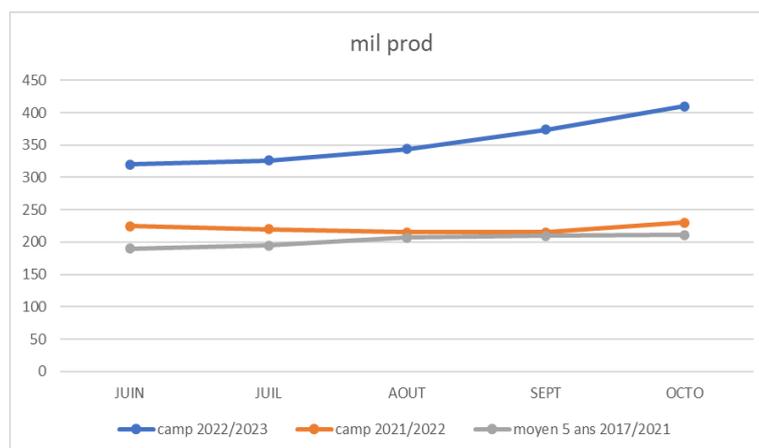
## II.2 Niveau des prix au producteur

- **Céréales** : les prix moyens mensuels des céréales sèches ont oscillé, entre juin et octobre 2021, dans les fourchettes suivantes : « **320 – 410** » F CFA/kg pour le mil, « **365 – 380** » F CFA/kg pour le sorgho, « **325 – 360** » pour le maïs, soient des prix moyens semestriels de **356** F/kg (mil), **377** F CFA/kg (sorgho), **345** F CFA (maïs).
- **Légumineuses** : les prix des cultures ont oscillé dans les fourchettes ci-après : « **754 – 1000** » F CFA/kg pour le niébé, « **300 – 395** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **770 – 800** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens semestriels de **902** F/kg (niébé), **357** F CFA/kg (arachide coque), **800** F CFA/kg (arachide décortiquée).

Au fur et à mesure que la période de soudure s'allonge, les prix ont enregistré des hausses mensuelles saisonnières entre les mois de juin et de septembre 2022, avant d'amorcer une tendance baissière en octobre 2022, suite à la mise en marché des nouvelles récoltes issues de la campagne agricole 2022/2023. La progression régulière de hausse des prix s'explique par la baisse progressive du niveau d'approvisionnement des marchés contrastant avec la croissance de la demande.

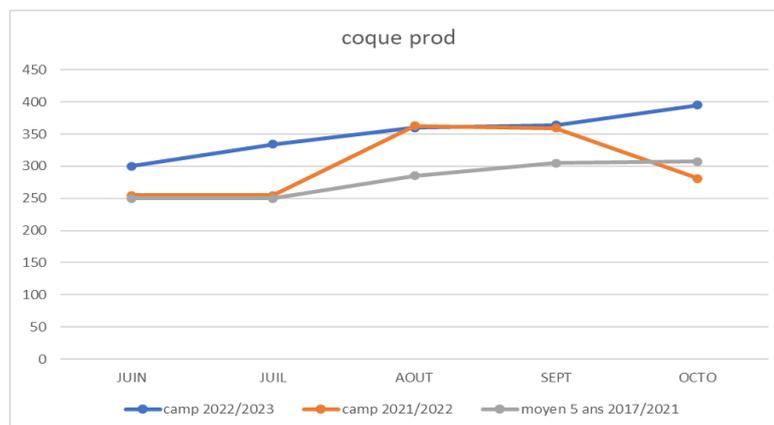
Comparés à leurs niveaux de l'année 2021 à la même période et à la moyenne quinquennale, les prix pratiqués en 2022 ont doublé voir triplé pour le mil et pour l'arachide des variations allant de 10 à 45% ont été notées.

**Graphe 1 : Evolution du prix au producteur du mil en FCFA**



Source : CSA/CEI/SIM

**Graphe 2 : Evolution du prix au producteur de l'arachide en FCFA**



Source : CSA/CEI/SIM

### III - Marchés de consommation et de regroupement

#### III.1 Niveau d'approvisionnement des marchés de consommation

Ces marchés sont situés dans les zones où les productions agricoles sont faibles, voire nulles. Leur approvisionnement en produit locaux provient, exclusivement, des transferts opérés à partir des marchés de groupement. En raison de l'absence des infrastructures de stockage, les produits commercialisés dans ces types de marché, sont offerts à bord de véhicules itinérants. Par conséquent les quantités disponibles, dans ces marchés, sont faibles à moyennes.

#### III.2 Niveau d'approvisionnement des marchés de regroupement

Ces marchés abritent des infrastructures de stockage de grandes capacités. La majorité des stocks des produits locaux (céréales sèches, légumineuses) disponibles dans ces marchés

proviennent des marchés ruraux de collecte. Mais, compte tenu de la faiblesse ou de l'absence des offres paysannes, il en a résulté un ralentissement progressif des transferts. Du coup, les déstockages opérés à partir de ces marchés, ont vu leurs niveaux s'épuiser progressivement du fait du non renouvellement.

### III.3 Niveau des prix de détail/consommateur

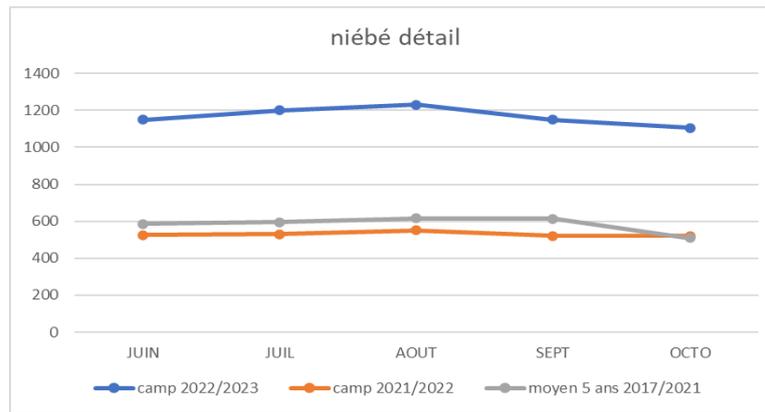
- Les prix moyens mensuels des **céréales locales** ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **360 – 505** » F CFA/kg pour le mil, « **420 – 455** » F CFA/kg pour le sorgho, « **370 – 415** » F CFA/kg pour le maïs, « **375 – 395** » F CFA/kg pour le riz local décortiqué, soient des prix moyens par kilogramme de **420 F CFA, 430 F CFA, 390 F CFA, 385 F CFA**, respectivement. La comparaison par rapport à l'année passée et à la moyenne quinquennale, révèle une supériorité des prix pratiqués en 2022 de 20 à 95%, notamment pour le mil, le maïs et le riz local décortiqué, consécutivement à la forte demande exprimée par les consommateurs pour ces céréales et l'inflation sur les denrées de base.

**Graphie 3 : Evolution du prix de détail du mil en FCFA**



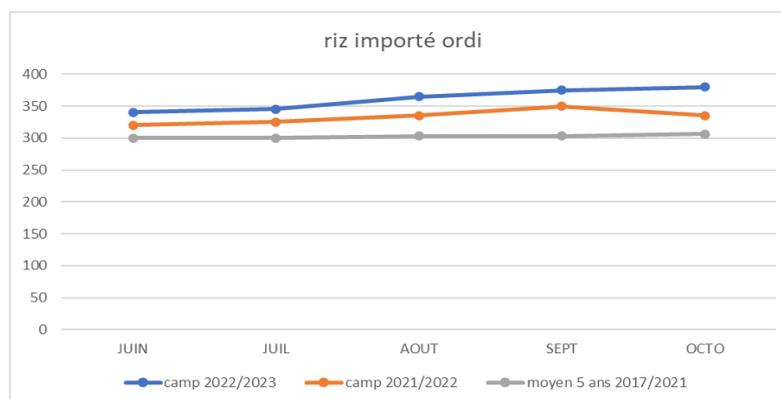
- Les prix des **légumineuses** ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **1100 - 1230** » F CFA/kg pour le niébé, « **500 - 555** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **970 - 1035** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens par kilogramme de **1170 F CFA, 520 F CFA, 995 F CFA**, respectivement. Ces prix restent largement supérieurs à leurs niveaux de l'année dernière et à la moyenne quinquennale pour la même période. Les variations les plus importantes ont été observées pour le niébé où les prix ont doublé voir triplé. Cette situation pourrait s'expliquer par la faiblesse de la production et la forte demande liées aux événements religieux.

**Grphe 4 : Evolution du prix du niébé détail en FCFA**



- Les prix moyens mensuels des **céréales importées**, ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **370 – 380** » F CFA/kg pour le maïs, « **345 – 380** » F CFA/kg pour le riz brisé non parfumé et « **468 – 498** » F CFA/kg pour le riz brisé parfumé, soient des prix moyens par kilogramme de **377 FCFA**, **363 FCFA** et **485 FCFA** respectivement. Il est à souligner que le maïs importé provient des pays de la Russie, de l'Ukraine, de l'Amérique du nord (Canada, USA, Argentine) et des pays limitrophes (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire). Le prix du riz brisé importé non parfumé a connu une augmentation considérable ces derniers mois avec des prix qui ont variés de 345 à 380 FCFA. Cette situation est liée à une perturbation des importations à cause de l'inflation, du cout du transport, de l'augmentation des prix du fret maritime et de la valeur du dollar.

**Grphe 5 : Evolution du prix du riz brisé importé non parfumé en FCFA**



#### IV- LES FLUX

Les principaux flux étaient constitués des produits entrants (maïs, arachide, niébé), des animaux et d'autres produits (fruits, légumes, huile de palme) provenant ou via des pays

limitrophes (Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau) et des produits sortants vers les mêmes pays (sel, produits halieutiques) et la Gambie (céréales, légumineuses, bétail).

Toutefois, en raison de l'insécurité civile et des mesures d'interdiction des exportations (Mali, Burkina Faso), les flux des céréales sèches étaient faibles à nuls.